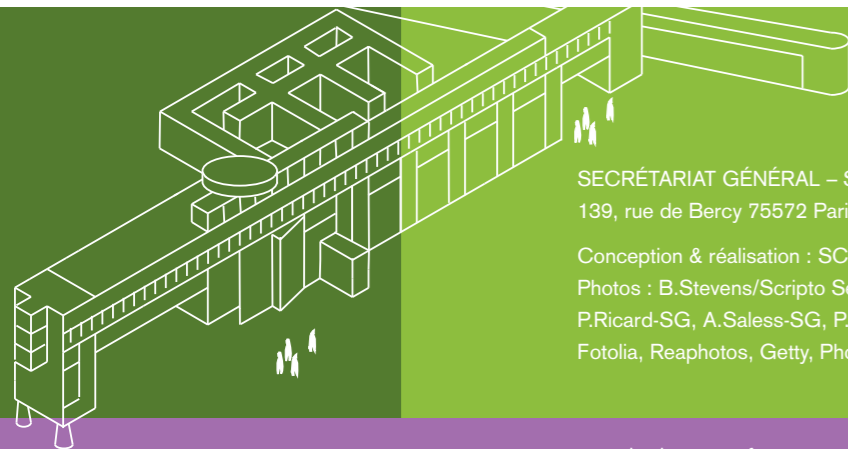


09

MINISTÈRE DU BUDGET, DES **COMPTES PUBLICS** ET DE LA **REFORME** DE L'ÉTAT

Rapport d'activité



SECRETARIAT GÉNÉRAL – SERVICE DE LA COMMUNICATION
139, rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12 – Tél. : 01 40 04 04 04

Conception & réalisation : SCRIPTO SENSU / 01 48 05 14 59 / www.scriptosensu.com
Photos : B.Stevens/Scripto Sensu, C.Walter-SG, P.Bagein-SG, D-H.Simon-SG,
P.Ricard-SG, A.Saless-SG, P.Vedrune-SG, N.Vrignonneau-Sircom, DGFIP, DGDDI,
Fotolia, Reaphotos, Getty, Photo Alto, Mairie de Versailles, DR

www.budget.gouv.fr
Parution : juin 2010



Éditorial

Maintenir le cap des réformes et rester solidaires en temps de crise



L'année 2009 aura été marquée par la crise économique mondiale et le fort engagement de l'État pour soutenir la croissance par une politique fondée sur l'investissement. Le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État aura été au cœur de ce dispositif de relance.

Je tenais à saluer l'engagement de tous les agents et cadres du Ministère, fonctionnaires et contractuels, qui ont permis la mise en place de ces mesures de soutien, tout en gardant le cap des réformes engagées. Dans ce contexte, le ministère du Budget a ainsi poursuivi de nombreux chantiers de modernisation de l'État dont l'objectif est d'accroître l'efficacité et la qualité du service rendu aux usagers. Les équipes chargées de la mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) ont été fortement mobilisées pour suivre la mise en œuvre des 374 mesures décidées par les Conseils de modernisation des politiques publiques.

Concernant le périmètre du Ministère, nous avons par exemple perfectionné le système de télédéclaration de l'impôt sur le revenu, qui rencontre un succès important auprès des contribuables. Parallèlement, les premières fusions entre les anciennes directions départementales des impôts et de la comptabilité publique, au sein des directions départementales des finances publiques, ont été réalisées dans une vingtaine de départements. Comme cela avait été annoncé, 50 % des économies dégagées grâce aux gains de productivité associés à la RGPP ont été reversés aux agents sous forme de revalorisations de leur rémunération.

Enfin, la lutte contre toutes les formes de fraude a été l'une des priorités du Ministère. Que ce soit la fraude sociale pour laquelle la Délégation nationale à la lutte contre la fraude coordonne l'action des services publics, la fraude sur Internet, où la Douane s'est particulièrement illustrée grâce à « Cyberdouane », ou la fraude fiscale avec la lutte contre « les paradis fiscaux ». Les saisies de contrefaçons ont progressé, 2009 étant une année record avec 7 millions d'articles saisis.

L'ensemble de ces missions n'aurait pas été mené à bien sans une politique de gestion des ressources humaines basée sur la qualité. En mon nom et en celui de mon prédécesseur, Éric WOERTH, je remercie les agents du Ministère pour leur dévouement et leur implication.

Je serai présent à vos côtés pour poursuivre ces efforts et ces réformes qui contribuent à l'amélioration du service que nous devons à nos concitoyens.

François BAROIN
Ministre du Budget, des Comptes publics
et de la Réforme de l'État



Faits marquants et chiffres-clés 2009



Organisation et budget du Ministère



Focus La RGPP



Focus Lutte contre la fraude



Programme Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État



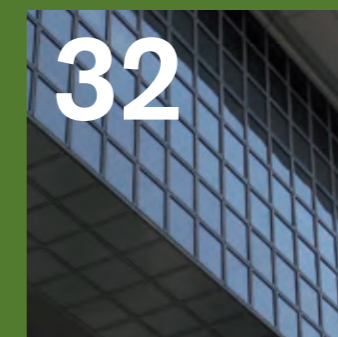
Programme Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local



Programme Facilitation et sécurisation des échanges



Programme Fonction publique



Programme Conduite et pilotage des politiques économique et financière

Index

RGPP	08
Fraude	09
Budget	11
e-administration	12
Chorus	14
SI-Paye	15
Guichet fiscal unifié	16
Lutte antifraude	18
Télédéclaration	20
Comptes de l'État	22
État propriétaire	23
Dédouanement	24
Dialogue social	30
Diversité	33
Médiateur de Bercy	34

Faits marquants 2009



4 février

Mise en œuvre du plan de relance

Face au ralentissement de l'économie dû à la crise financière, le Conseil des ministres adopte deux projets de loi de finances rectificative afin de créer les conditions d'une relance rapide et durable. La première prévoit les dépenses de l'État au titre du plan de relance. La deuxième met en œuvre des mesures exceptionnelles de solidarité et de soutien à l'activité économique en complément du plan de relance.



13 mai

2^e rapport d'étape d'avancement de la RGPP

La Révision générale des politiques publiques (RGPP) visant à améliorer l'efficacité et la qualité des services publics et à assainir la situation des finances publiques se poursuit : 95 % des mesures adoptées sont en cours de mise en œuvre.

10 février

Lutte contre la cyberdélinquance

Face à l'expansion de la cyberdélinquance, le Gouvernement a souhaité accentuer la réponse douanière aux fraudes commises sur Internet. Le Ministre inaugure ainsi « Cyberdouane », un nouveau service chargé de recueillir, d'enrichir et d'exploiter les renseignements permettant de lutter contre les transactions illicites.

25 mars

Projet de loi sur les jeux en ligne

La France est confrontée à l'avènement d'une vaste offre illégale des jeux d'argent et de hasard sur Internet. Dans ce contexte, est déposé un projet de loi afin d'ouvrir à la concurrence, de manière maîtrisée, les jeux d'argent et de hasard en ligne.

4 avril

DGFIP, un bilan positif

Issue de la fusion de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de la comptabilité publique, la Direction générale des finances publiques (DGFIP), créée en avril 2008, a mis en place une administration centrale totalement unifiée ; la réforme suit le calendrier prévu et a déjà abouti à l'ouverture de services des impôts unifiés pour les particuliers.

25 mai

Certification des comptes de l'État

Le Ministre salue dans la décision de la Cour des comptes la reconnaissance du travail réalisé dans la poursuite de la mise en œuvre de la réforme comptable. La Cour des comptes a assorti la certification des comptes de 12 réserves, soit un nombre identique à 2008.

6 août

Promulgation de la loi relative à la mobilité

Publication au Journal officiel de la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique. Objectif : garantir aux fonctionnaires des droits nouveaux en matière de mobilité et un accompagnement professionnel réel.

23 septembre

Lutte contre l'économie souterraine

Brice Hortefeux et Eric Woerth signent une convention organisant la participation d'agents des services fiscaux à la lutte contre l'économie souterraine. Ce protocole vise à renforcer la coopération entre les services contre toutes les formes de fraude, en particulier fiscale.

20 novembre

1^{er} accord sur la santé et sécurité au travail

Enjeu essentiel de la rénovation de la politique des ressources humaines et des relations sociales, la signature, le 20 novembre, de cet accord qui vaut pour l'ensemble des personnels des 3 fonctions publiques, permet d'améliorer la connaissance et la prévention des risques professionnels et de rénover les dispositifs d'accompagnement des atteintes à la santé.

9 décembre

2^e phase de la RGPP

Les grands axes de la deuxième phase de la Révision générale des politiques publiques sont présentés en Conseil des ministres. Elle privilégie la rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'État, l'application de nouvelles règles de gouvernance des opérateurs et l'amélioration de la qualité de service et des relations avec les usagers.

Chiffres clés

Finances publiques, budget, fiscalité, douane, RGPP, fonction publique... l'action du Ministère concerne directement les Français. Quelques chiffres.

78% des contribuables ont acquitté l'impôt sur le revenu en choisissant le prélèvement mensuel ou le prélèvement à l'échéance.

36,2 millions de foyers fiscaux ont été imposés sur les revenus 2008 pour 55 milliards d'euros de recettes fiscales.

200 000 agents ciblant 3 classes d'âge ont reçu leur relevé de situation individuelle de carrière les informant de leurs droits constitués au 31/12/08.

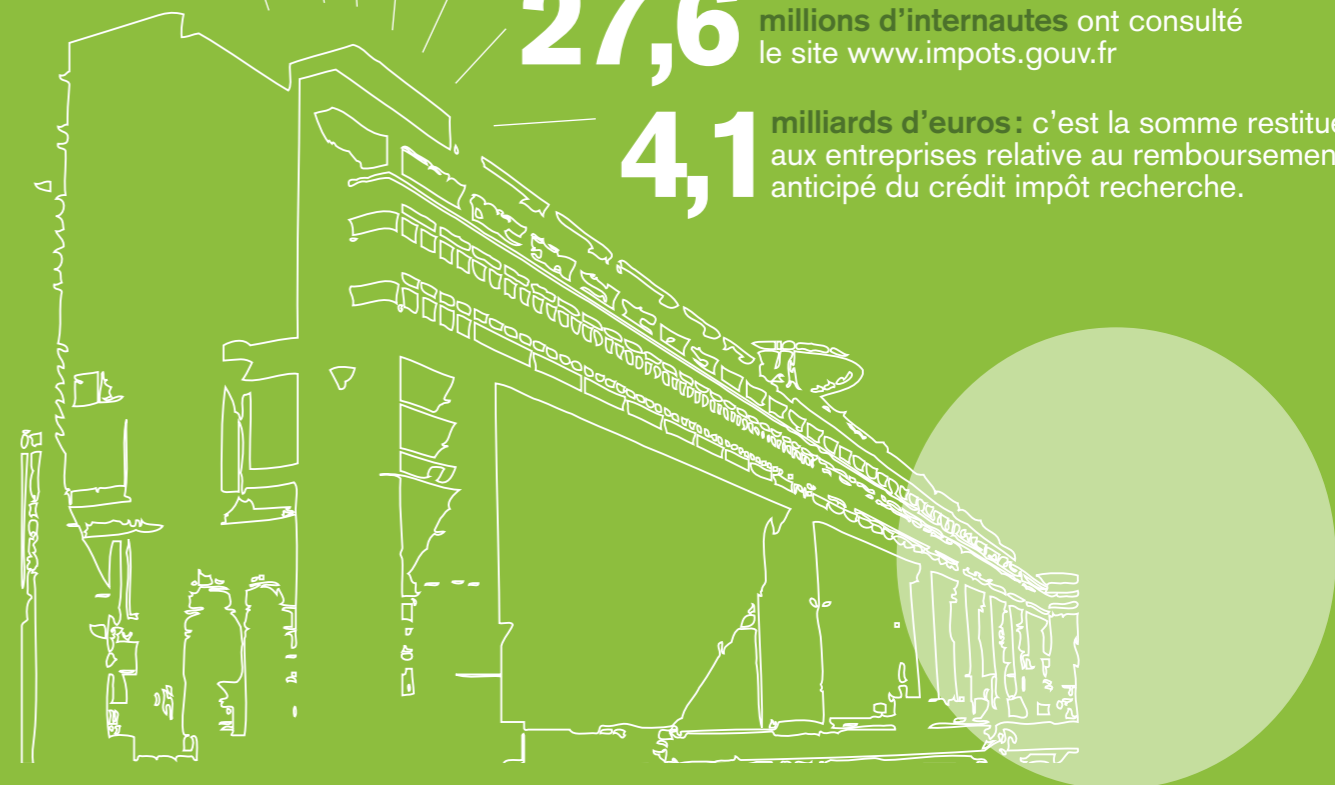
16 000 annonces publiées sur le site de la Bourse interministérielle de l'emploi public depuis son lancement.

9,7 millions de télédéclarations de revenus contre 7,4 millions en 2008.

310 millions d'euros : c'est la valeur des drogues saisies pour un volume de 47 tonnes, deuxième meilleure performance de ces 10 dernières années.

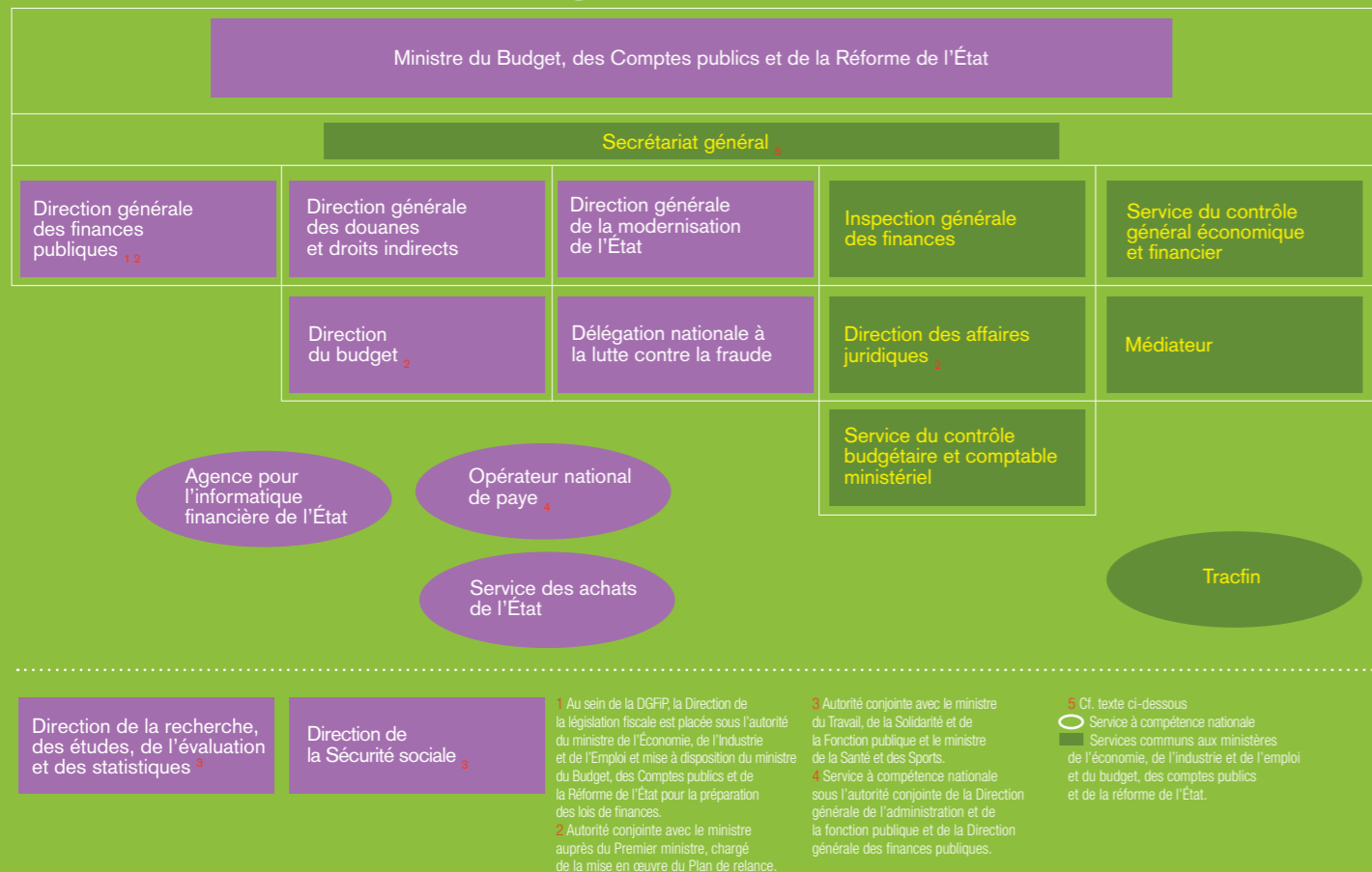
27,6 millions d'internautes ont consulté le site www.impots.gouv.fr

4,1 milliards d'euros : c'est la somme restituée aux entreprises relative au remboursement anticipé du crédit impôt recherche.



Organisation

Mai 2010



Budget 2009

PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT 2009

Budget général en millions d'euros	Autorisations d'engagement engagées	Crédits de paiement consommés	ETPT
Mission Gestion des finances publiques et des ressources humaines	11 577	11 372	146 814
Prg Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 229	8 293	123 303
Prg Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local : expérimentation Chorus	16	16	/
Prg Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État	401	331	921
Prg Conduite et pilotage des politiques économique et financière	922	885	5 321
Prg Facilitation et sécurisation des échanges	1 525	1 533	17 269
Prg Fonction publique	250	205	/
Prg Entretien des bâtiments de l'État	234	109	/
Mission Remboursement et dégrèvements	111 669	111 669	/
Prg Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	93 869	93 869	/
Prg Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	17 800	17 800	/
Mission interministérielle Régimes sociaux et de retraite (Prg MBCPPPRE)	714	714	/
Prg Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers			
Total	123 960	123 755	146 814

* ETPT : équivalent temps plein travaillé

Remaniement ministériel du 22 mars 2010 : François Baroin est nommé Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État ; il dispose de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique placée sous l'autorité du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique.

En 2009

Créé en mars, le Service des achats de l'État (SAE) définit et met en œuvre la politique des achats courants des services de l'État (mutualisation entre administrations, passation de marchés de plus grande importance, au bon niveau – national, par groupe de ministères ou régional – et à meilleurs prix).

Le Service des retraites de l'État (SRE), créé en août et nouvel opérateur du régime de retraite et d'invalidité des fonctionnaires de l'État est rattaché à la DGFIP. Il succède à l'ex-service des pensions. La réforme de la gestion des pensions est articulée autour du compte individuel de retraite et d'un dispositif rénové d'accueil des publics. Diverses réorganisations sont intervenues, notamment : le CGEFi, avec le regroupement de 27 missions de contrôle en 6 secteurs, afin de permettre une approche par grande politique publique et, en appui, 3 missions fonctionnelles pilotant les activités transversales ;

la Direction des affaires juridiques ; la Direction du budget ; la Direction générale de l'administration et de la fonction publique ; l'Opérateur national de paye ; les services centraux de la Direction générale des finances publiques, afin de tirer des enseignements de leur fonctionnement depuis avril 2008.

Un Délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle a été institué auprès du Secrétaire général.

Enfin, au printemps 2010, le Secrétariat général est réorganisé et voit ses compétences renforcées par l'adjonction des missions exercées jusqu'ici par la Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel (DPAEP) et le Service de la communication (Sircom). Le Secrétaire général exerce les fonctions de Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité.

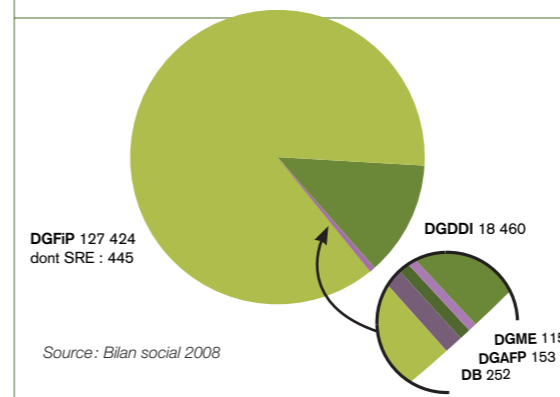
146 858 agents travaillent pour le Ministère au 1^{er} janvier 2009 (hors services communs), dont :

59,3 % de femmes

40,7 % d'hommes

46,4 ans est l'âge moyen des effectifs du Ministère

Services communs : **5 051** agents



Source : Bilan social 2008

Après la mise en place au printemps 2008 des services centraux de la DGFIP avec le maintien à titre transitoire des deux réseaux territoriaux, une nouvelle et importante étape a été franchie avec le décret du 16 juin 2009 qui permet d'unifier sur l'ensemble du territoire les services déconcentrés de la DGFIP. Sont ainsi progressivement

et notamment créées des Directions départementales et régionales des finances publiques, par fusion des Directions des services fiscaux et des trésoreries générales ; ces directions comprennent notamment les Services des impôts des particuliers.

Suppression de commissions administratives

Un dispositif gouvernemental de simplification administrative a amené les ministères, au cours du premier semestre 2009, à déterminer les commissions administratives devenues obsolètes ou inutiles. Pour les ministères économique et financier, ce chantier, piloté par le Secrétariat général, a conduit à un recensement exhaustif des instances existantes, et à des résultats salués par le Secrétariat général du Gouvernement : 26 des 89 instances recensées (ministère chargé du Budget) ont été jugées comme pouvant être supprimées. Dès juin 2009, une part importante de ces commissions ont été supprimées automatiquement (en application d'un décret de juin 2006) ; les autres l'ont été ou le seront en 2010, par le biais de textes ad hoc.

Le point sur la RGPP

Depuis juillet 2007, le Président de la République a engagé une action sans précédent de réforme de l'État : la révision générale des politiques publiques réexamine l'ensemble des missions de l'État, à l'aune de leur efficacité et de la qualité du service rendu au citoyen.

La RGPP, accélérateur de la réforme de l'État

Où en est la RGPP ?

Le Conseil de modernisation des politiques publiques a adopté 374 mesures de modernisation. Leur mise en œuvre fait l'objet d'un pilotage et d'un suivi précis. Le système de feux tricolores, adopté pour le 1^{er} rapport d'étape remis le 3 décembre 2008, permet de rendre compte de l'avancement de la réforme. Un 2^e rapport a été présenté le 13 mai 2009 et un 3^e le 16 février 2010 ; ce dernier montre que l'état d'avancement de 76 % des mesures est conforme à ce qui avait été défini initialement ; seules 3 % d'entre elles rencontrent des difficultés de mise en œuvre. Ces réformes, destinées à améliorer la qualité du service rendu à

l'usager, à rendre l'État plus économe et à améliorer les conditions de travail des agents ont notamment permis le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ce qui représente une économie de 800 millions d'euros en 2009.

Les grandes réalisations 2009 :

- la réforme de l'administration territoriale de l'État (RéATE) ;
- la création des Agences régionales de santé (ARS) ;
- la fermeture de 178 tribunaux d'instance ;
- la création d'un droit à la mobilité des fonctionnaires ;

→ la délivrance de passeports biométriques sécurisés.

RGPP phase 2 :

La RGPP entame une deuxième phase, lancée à l'automne 2009, en vue de la préparation du budget triennal 2011-2013. Cette phase s'inscrit dans le prolongement de la première, avec une attention particulière portée notamment à la poursuite des mesures engagées sur la période 2009-2011, à l'amélioration de la qualité de service (accélération du traitement des démarches, amélioration de l'accueil...) et à l'optimisation des fonctions support.

Le Ministère dans la RGPP en 2009

Un champ d'action très large

Parmi les 374 mesures RGPP, 43 sont pilotées par le Ministère : 12 d'entre elles concernent exclusivement ses services ; les autres ont une vocation interministérielle. Ces mesures transversales vont de la mise en place d'un budget pluriannuel à la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, en passant par réduction de « l'impôt papier ». L'année 2009 a été jalonnée de réalisations importantes, au point que le 3^e rapport d'étape attribue 93 % de « feux verts » aux mesures affectées au Ministère.

Rationaliser les fonctions support de l'État

→ **Réforme de la fonction « achats » :** création en mars 2009 du Service des achats de l'État (SAE) et identification des pistes d'amélioration concernant 10 premiers segments (logiciels, services informatiques, entretien immobilier...). Objectif : 1 milliard d'euros d'économies.

→ **Rénovation de la liquidation et du paiement des retraites de l'État,** pour améliorer l'information et rationaliser le traitement des dossiers : création, en août 2009, du Service des retraites de l'État (SRE), rattaché à la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

→ **Réforme de l'immobilier :** mise au point de conventions d'occupation des immeubles, généralisation des loyers budgétaires aux 4500 immeubles composés majoritairement de bureaux, recensement du patrimoine des opérateurs, finalisation des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) afférents à la réforme de l'administration territoriale de l'État.

→ **Refonte de la gestion de la paye des agents de l'État :** mise en place du service à compétence nationale ONP (Opérateur national de la paye), lancement opérationnel du programme visant à refondre l'application qui assure la paye de tous les agents de l'État, après la sélection en septembre 2009 du prestataire chargé de la construction du système d'information.

Moderniser le Ministère et son organisation

→ **Unification des réseaux DGI et DGCP dans la DGFIP** pour offrir aux contribuables un guichet fiscal unifié : réalisation de 40 % du programme triennal de déploiement des nouveaux Services des impôts des particuliers (SIP), ouverture d'un accueil fiscal de proximité dans les zones non couvertes par les SIP, mise en place des nouvelles directions locales unifiées dans 51 départements sur 100.

→ **Réforme du dédouanement conduite par la DGDDI :** arrivée à maturité en 2009 avec à la clé plus de qualité de service, un meilleur ciblage des contrôles et une profonde réorganisation des structures. Le temps du dédouanement est passé de 12 à 7 minutes.

POUR EN SAVOIR +

www.rgpp.gouv.fr

Contre la fraude, une lutte globale

Pour plus d'efficacité contre la fraude, qui prive l'État et les régimes sociaux d'une partie de leurs ressources, le Gouvernement a mis en place la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF), qui coordonne l'intervention des services de l'État et des organismes sociaux. Premier bilan au sortir de la première année complète de fonctionnement.

L'évaluation de la fraude et sa définition

→ **lancement de l'évaluation statistique de la fraude** et premiers résultats sur la fraude aux prestations familiales, la facturation des établissements pour personnes âgées, les cotisations sociales et la TVA ;

→ **enrichissement permanent de la typologie des fraudes** établie par la DNLF qui permet une connaissance qualitative de la fraude et de mettre en œuvre les parades, juridiques et organisationnelles.

Un contexte juridique plus complet

→ **la loi de financement de la Sécurité sociale** pour 2010 instaure des pénalités minimales en cas de fraude dans les branches famille et vieillesse et permet aux CAF de solliciter l'administration fiscale sur les déclarations des bailleurs dont les locataires perçoivent une aide au logement ;

→ **une loi de finances rectificative** pour 2009 améliore les échanges d'informations au sein de la sphère publique et permet la vérification auprès de l'administration fiscale des déclarations des demandeurs d'aides ;

→ **la circulaire Justice-Budget** du 6 mai 2009 invite les magistrats à systématiser la transmission aux organismes sociaux des informations tirées des procédures menées à l'encontre des trafiquants des quartiers sensibles ;

→ **la circulaire DNLF** du 20 janvier 2009 simplifie le recueil, le traitement et la diffusion de l'information sur les infractions de travail illégal ;

→ **l'instruction ACOSS/DGT** du 31 mars 2009 définit un cadre d'action commun aux services déconcentrés du ministère du Travail et au contrôle URSSAF sur le travail dissimulé.



Formation des agents et partage d'expériences

→ **7432 heures de formation des agents sur un an :** procédures pénales, détection des faux documents, droit de communication, travail illégal... ;

→ **réunion de 600 contrôleurs** issus des administrations des impôts, de la Douane, de la police, de la gendarmerie et des organismes de protection sociale à Bercy le 5 mai 2009.

Organismes sociaux et État : une coopération formalisée

→ **installation du Comité national de lutte contre la fraude (CNLF)** composé des ministres, des présidents d'organismes de protection sociale et de parlementaires ;

→ **expérimentation des Comités locaux de lutte contre la fraude,** réunissant les services déconcentrés des administrations de l'État et les organismes locaux de protection sociale, qui seront pérennisés début 2010 ;

→ **renouvellement des conventions d'objectifs et de gestion** de la CNAV et de la CNAF intégrant la dimension de la lutte contre la fraude.

Les nouvelles technologies contre la fraude

→ **mise en place d'un groupe de pilotage Fraude sur Internet** pour suivre l'utilisation des mesures législatives étendant le droit de communication sur Internet dans le cadre des enquêtes fiscales et sociales ;

→ **lancement du projet expérimental de la CRAMIF** en septembre 2009 pour la recherche informatique de fraudes aux indemnités journalières d'arrêt maladie ;

→ **identification de fraudeurs potentiels** par l'échange d'informations entre les acteurs de la lutte contre la fraude, le rapprochement, avec l'accord de la CNIL, de fichiers de la CNAF, de la CNAMTS ou de Pôle Emploi ;

→ **intensification et rationalisation de l'échange d'informations** entre les différents partenaires intervenant en matière de finances publiques et sociales (DGFIP, organismes sociaux, Tracfin, Douanes, Insee/greffes des tribunaux de commerce).

Communication

Première campagne radio

Pendant trois semaines, en octobre 2009, la fraude a été montrée du doigt sur les ondes : 17 spots ont été diffusés par toutes les grandes radios nationales. Parmi les sujets mis en avant, le travail illégal, la fraude fiscale, la fraude à la Sécurité sociale. Une campagne réalisée en partenariat avec l'Acoss.

Stratégie des finances publiques et modernisation de l'État

Le Ministère conçoit pour l'exécutif une politique des finances publiques soucieuse de la performance publique. Ses équipes concourent à la modernisation de l'État et participent à l'élaboration de son budget, au suivi rigoureux de son exécution, à l'amélioration de la gestion budgétaire et comptable. Autant de missions essentielles lorsque l'économie doit être soutenue.

Acteurs du programme

DB – Direction du budget
DGME – Direction générale de la modernisation de l'État
AIFE – Agence pour l'informatique financière de l'État
ONP – Opérateur national de paye



Deux lois de finances rectificatives ont été votées pour limiter l'impact de la crise et relancer l'économie.

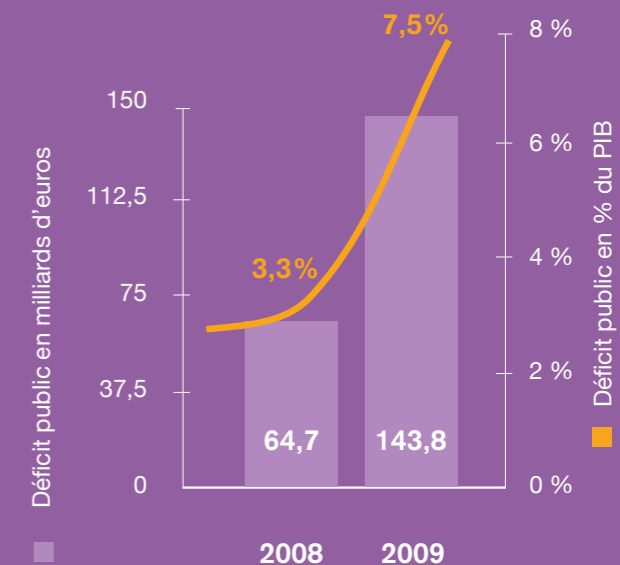
À situation exceptionnelle...

Confronté à une crise économique et financière sans précédent, le Gouvernement a fait voter au premier semestre 2009 deux lois de finances rectificatives (LFR). Destinée à limiter l'impact de la crise et à relancer l'économie en donnant la priorité à l'investissement, la première a été promulguée le 4 février 2009. Traduction du volet budgétaire du plan de relance de l'économie (26 milliards d'euros en soutien à l'activité), elle a permis l'ouverture de crédits exceptionnels en faveur de l'investissement public, du soutien à l'activité économique, et de l'emploi, du logement et de la solidarité. Au vu d'un contexte économique toujours tendu, une deuxième loi

de finances rectificative a été promulguée le 20 avril, permettant de mettre en œuvre des actions exceptionnelles pour compléter le plan de relance : notamment des mesures en faveur de l'industrie automobile, des mesures de justice et de solidarité vis-à-vis des populations les plus fragiles, et une dotation complémentaire de 800 millions pour le nouveau Fonds d'investissement social (Fiso), créé lors du sommet social du 18 février.

Déficit public 2009 et crise

Le déficit des administrations publiques a atteint 143,8 milliards d'euros en 2009 – 7,5 % du produit intérieur brut (PIB) – contre 64,7 milliards d'euros en 2008 – 3,3 % du PIB – soit une hausse de 79,1 milliards. La dégradation du déficit public tient à l'impact de la crise sur les recettes fiscales et sociales et aux mesures de relance.



Mission spécifique pour la relance économique; « Zéro volume » pour les autres dépenses

Pour un financement efficace et rapide des mesures du plan de relance, un dispositif budgétaire exceptionnel et inédit a été déployé, basé sur une architecture budgétaire ad hoc et un mode de gouvernance particulier. Une mission budgétaire unique a ainsi été créée pour deux ans, par la LFR du 4 février 2009; elle est dotée de trois programmes gérés par la Direction du Budget et assortis d'objectifs et d'indicateurs de performance afin de permettre aux parlementaires de se prononcer sur les mesures et de suivre les actions ainsi fléchées. Ces crédits exceptionnels sont mis en œuvre par des opérateurs ou d'autres ministères dans le cadre de conventions conclues avec chaque entité concernée, afin de cadrer leur utilisation. Ceux-ci sont d'ailleurs, dans le projet de loi de finances (PLF) 2010 – deuxième annuité du budget triennal 2009-2011 – clairement distingués des dépenses pérennes de l'État, qui évoluent selon la norme « Zéro volume », c'est-à-dire une progression des dépenses limitée au niveau de l'inflation.

L'approfondissement du volet performance

Pour que le pilotage des politiques publiques par la performance trouve toute sa dimension politique, la Direction du Budget a piloté des travaux interministériels afin d'introduire dans le PLF 2010

de nouveaux indicateurs au niveau de la mission. Ils permettent d'apprécier désormais les priorités de chaque politique publique. Une centaine d'indicateurs « mission » (soit environ 2 à 4 par politique publique) ont ainsi enrichi les documents budgétaires du PLF 2010. De la même façon, tous les programmes soutien sont dotés de trois indicateurs d'efficacité transversaux – ressources humaines, immobilier et bureautique – pour faciliter les comparaisons relatives au coût des fonctions support des ministères.

Nouvelle gouvernance pour les opérateurs de l'État

Le 3 décembre 2009, le Ministre a présenté de nouvelles règles de gouvernance pour les opérateurs de l'État – 643 comptabilisés en loi de finances, soit 34 milliards d'euros de crédits et 370 000 emplois – afin de moderniser et de rationaliser leur gestion. Sont généralisés la signature avec l'État de contrats d'objectifs axés sur la performance et l'envoi systématique d'une lettre de mission aux dirigeants des opérateurs d'ici à fin 2010.

Un interlocuteur unique exercera désormais une fonction de synthèse et de coordination du pilotage de l'ensemble des opérateurs. De même, si un opérateur a plusieurs tutelles « métier », un chef de file sera désigné. La Direction du Budget et le Service du Contrôle général économique et financier doivent s'assurer que les personnalités qualifiées nommées dans les conseils d'administration bénéficient des formations adéquates et de l'accompagnement nécessaire pour que l'État y assume mieux son rôle.

Contrôle interne budgétaire, vers un cadre de référence

En 2009, la Mission de l'audit et du contrôle interne budgétaire (MACIB) de la Direction du Budget a accompagné trois ministères volontaires (Culture, Défense, Travail) dans la mise en place d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (cartographie des processus et de leurs risques, puis plan d'action).

À terme, sera proposé un cadre de référence interministériel du contrôle interne budgétaire qui doit permettre aux ministères de maîtriser les risques en veillant à la qualité de la tenue des éléments de comptabilité budgétaire et au respect de la « soutenabilité budgétaire », notion qui traduit le respect des autorisations budgétaires fixées par le Parlement.

Nouveau « bleu » budgétaire

Conformément à la loi organique du 15 avril 2009, un nouveau « bleu » budgétaire a été annexé au PLF 2010. Intitulé « Évaluations préalables des articles du projet de loi », ce document doit enrichir le débat au Parlement. Objectifs : donner plus de transparence au PLF (grâce à la publicité des évaluations préalables), mieux

comprendre la réflexion ayant conduit à prendre une disposition, mieux évaluer les incidences économiques, sociales et environnementales des différents articles du projet de loi.



RGPP: la mise en œuvre avance

En 2009, l'équipe d'appui RGPP (DB, DGME et DGAFP) a été fortement mobilisée par le suivi de la mise en œuvre, conformément à leurs ambitions initiales, des 374 mesures décidées lors des conseils de modernisation des politiques publiques (7,7 milliards d'euros d'économies) ainsi que par le lancement de la deuxième phase de la RGPP. En mai, un deuxième rapport d'étape de la RGPP a été publié; puis, en février 2010, un troisième rapport a été présenté en Conseil des ministres: il fait apparaître que 95 % des mesures étaient en cours de mise en œuvre et que 76 % des mesures respectaient le calendrier prévu. Dans le même temps, 3 chantiers « accélérateurs » ont obtenu de premiers résultats et 30 missions de conseil ont été assurées en vue notamment de sécuriser la mise en œuvre des mesures RGPP.

Simplifier la vie des Français

En octobre, partant des attentes prioritaires des usagers, un premier programme de 15 mesures pour simplifier la vie des Français a été annoncé. Parmi ces mesures: permettre aux citoyens de s'inscrire en ligne sur les listes électorales, simplifier l'ouverture et le renouvellement des droits pour les personnes handicapées, simplifier la vie de l'entrepreneur de la création aux premiers mois d'activité de l'entreprise, simplifier la déclaration préalable d'embauche, renouveler ses papiers d'identité en une seule démarche, etc. Via www.ensemble-simplifions.fr, premier site participatif à l'écoute des usagers mis en ligne en juin, tout un chacun peut noter et commenter les propositions de simplification, faire de nouvelles suggestions, participer à des sondages en ligne. Fin 2009, un comité de suivi relatif à la qualité de service s'est réuni autour de 3 axes: faciliter l'accès des usagers aux services publics grâce notamment aux guichets uniques et à l'application du référentiel Marianne d'accueil du public, servir bien et dans les délais en

Mon.service-public.fr, plus de 300 000 abonnés

Dès sa première année, le site www.mon.service-public.fr a franchi le cap des 300 000 abonnés, avec plus de 12 000 visites/jour. Avec un compte unique et personnel, l'internaute peut accéder à de nombreuses démarches en ligne, grâce la participation de 14 partenaires (Assurance-maladie, CAF, Caisse des dépôts, MSA, Urssaf...), et par exemple déclarer les heures travaillées de son employé à domicile ou prévenir toutes les administrations d'un changement d'adresse.



poursuivant le programme de simplification, améliorer significativement la gestion des réclamations avec à terme la mise en place d'un guichet unique pour les usagers. Sur la question de l'amélioration de l'accueil, pour aider les ministères à hisser leurs services à la hauteur du standard de qualité décrit dans le référentiel Marianne, la

DGME a notamment mis au point un dispositif d'assistance (guide d'autoévaluation, outils de communication, guide de labellisation...).



Challenge Administration 2020

Premier « business game » dédié à l'administration, le Challenge Administration 2020 s'adresse aux étudiants afin qu'ils imaginent et défendent un projet novateur et ambitieux de modernisation de l'État. Au total, 85 équipes se sont lancées dans la compétition, dont les vainqueurs ont été désignés en mars 2010.



Un vaste panel de mesures a été mis en place pour faciliter les démarches administratives des Français.

Vers toujours plus d'e-administration

mon.service-public.fr (plus de 1,5 million de visites en 2009) permet notamment d'accéder à la quasi-totalité des services en ligne de la sphère sociale avec le raccordement de nombreux partenaires. En plus du bouquet de services en ligne proposé par ces partenaires, pas moins de 12 nouvelles démarches en ligne répondant aux besoins des usagers sont disponibles (recensement citoyen obligatoire, changement de coordonnées, demande en ligne d'inscription sur les listes électorales, demande d'aide à la pierre, etc.). Enfin, lors du Conseil des ministres du 9 décembre, le Ministre a annoncé le raccordement de tous les services publics en ligne à mon.service-public.fr d'ici à fin 2011.

Jeux et paris en ligne: une ouverture régulée

25 000 sites illégaux de jeux sont accessibles en France et 75 % des paris en ligne y sont pris. Faute d'être régulée et contrôlée, cette situation fait peser des risques importants sur l'ordre public et social. Impossible, par exemple, de faire respecter l'interdiction des jeux d'argent aux mineurs. En vue d'une ouverture maîtrisée de ce secteur à la concurrence, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale en mars 2009 (loi promulguée le 12 mai 2010). En charge de la tutelle du secteur des jeux, la Direction du Budget a participé à l'élaboration de ce texte qui prévoit que seuls les paris hippiques, les paris sportifs et le poker en ligne seront ouverts à la concurrence en France. Les opérateurs devront être agréés par une autorité administrative indépendante, créée par ce projet, l'Autorité de régulation des jeux en ligne (Arjel).





40 % du budget général de l'État est géré dans Chorus.

Chorus: accélération du déploiement

Outil capital pour la mise en œuvre de la LOLF dans tous ses aspects, le projet Chorus, système d'information commun à tous les gestionnaires et comptables de l'État, est déployé par l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE). Près de 40 % du budget général de l'État est désormais géré dans Chorus. La vague de déploiement de janvier 2009 a marqué la première arrivée de Chorus dans les services déconcentrés. La gestion du patrimoine immobilier de l'État a démarré. Premier déploiement à grande échelle au niveau national, Chorus a été mis en production fin juin dans tous les rectorats, puis notamment dans les ministères de la défense, de l'Intérieur et de la Justice. Dans le même temps, l'AIFE a préparé pour début 2010 une vague majeure portant sur l'extension à certaines fonctionnalités avancées (gestion des demandes d'achat, carte achats, gestion des stocks) et à des fonctions nouvelles indispensables : dématérialisation de documents de la gestion budgétaire et comptable, transmission des actes de gestion saisis hors Chorus à des utilisateurs Chorus. Une accélération du déploiement illustrée aussi par la mise en place d'une équipe de Responsables Terrain pour accompagner les responsables de service dans l'accueil de Chorus, et la création d'un portail web pour faciliter l'échange de bonnes pratiques.

La mutualisation de fonctions financières de l'État

Ce déploiement de Chorus, couplé à la mise en œuvre de la LOLF, a induit de profondes évolutions de la fonction financière de l'État, de ses processus, de ses organisations, de ses métiers. La Direction du Budget et la Direction générale des Finances

publiques ont accompagné ces évolutions, notamment en matière de modernisation de la chaîne de la dépense. Ce fut notamment le cas pour la mise en place des « centres de services partagés » visant à mutualiser certaines activités de la chaîne de la dépense, notamment en élaborant des outils méthodologiques et des référentiels des circuits et procédures cibles. Elle a en outre développé un espace dédié sur le Forum de la performance, « le Campus de la gestion publique » (cf. www.performance-publique.gouv.fr); y sont compilés différents référentiels interministériels (métiers financiers, formation continue, processus de gestion, organisations financières, etc.). S'y trouvent également les principaux résultats des travaux accomplis pour faire émerger et animer une véritable « communauté financière » au sein de l'État: travaux du Club des gestionnaires, programmes et supports des interventions des sessions de l'École de la LOLF...

POUR EN SAVOIR +

www.budget.gouv.fr
www.performance-publique.gouv.fr
www.rgpp.gouv.fr
www.modernisation.gouv.fr
www.mon.service-public.fr
www.ensemble-simplifions.fr



Extension de la RGPP aux opérateurs:

En 2009, dans le cadre de la RGPP, 9 audits ont été lancés auprès de différents opérateurs de l'État: l'Établissement français du sang (EFS), l'Agence française de développement (AFD), Voies navigables de France (VNF), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), le Centre Pompidou, l'Institut français du pétrole (IFP), l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA).

Nouveau SI-Paye en vue

À l'issue d'une procédure de marché public dite de « dialogue compétitif » et après une décision unanime du comité d'orientation stratégique confirmant le nouveau modèle de production de la paye, l'Opérateur national de paye (ONP) a signé en septembre un marché de 9 ans avec un prestataire pour construire, déployer et assurer la maintenance du nouveau système d'information (SI) de paye des agents civils et militaires de la fonction publique d'État.

Le futur raccordement au SI-Paye impliquant des modifications en profondeur de la chaîne RH-Paye de chaque ministère, un nouveau modèle d'organisation a été défini afin de garantir dans le temps la rapidité de collecte et la qualité des données nécessaires au bon fonctionnement d'une chaîne automatisée de paye – dont le déploiement commencera en 2012, avec le raccordement des ministères pilotes et se poursuivra progressivement jusqu'en 2016.



Le budget de l'État expliqué aux ados

Comment, mieux que par des « bulles » de bande dessinée, sensibiliser les jeunes citoyens au budget de l'État? C'est le parti pris par le Ministère, via une brochure diffusée gratuitement aux 170 000 abonnés d'Okapi, Géo-Ado et Phosphore. Pourquoi paye-t-on des impôts? Comment se prépare le budget? Qu'est-ce que la dette? Et le déficit? Autant de questions placées au cœur du débat public, auxquelles la brochure propose des réponses. À retrouver dans la rubrique « Apprendre en s'amusant » du Forum de la performance.

SYNTHÈSE

- Deux lois de finances rectificatives et une mission budgétaire unique pour la mise en œuvre du plan de relance
- Opérateurs de l'État: nouvelle gouvernance
- Chorus gère désormais 40 % du budget général de l'État
- Rapport d'étape: 95 % des 374 mesures RGPP en cours de mise en œuvre
- Simplification et administration électronique avancent

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

En charge des opérations de recettes de l'État, des collectivités territoriales et de l'Union européenne, le Ministère assure également le paiement des dépenses publiques, la tenue des comptes publics, la gestion des retraites. Une mission assurée par la nouvelle DGFIP, issue d'une ambitieuse réforme qui se déploie sur le territoire, et par la DGDDI, avec un triple objectif : décourager la fraude, assurer la transparence des comptes publics et améliorer la qualité du service.

Acteurs du programme

DGFIP – Direction générale des finances publiques
DGDDI – Direction générale des douanes et droits indirects



Services des impôts des particuliers

260 SIP ont été créés en 2009. Sur un même site, le SIP regroupe les missions de calcul et de recouvrement de l'impôt en un même service. **Objectif** : 750 SIP à l'horizon de fin 2011.

DGFIP, du national au local

La réforme de l'organisation financière et fiscale publique pour améliorer le service rendu aux usagers continue. Avec la création, en avril 2008, de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), une administration centrale totalement unifiée a été mise en place. La démarche s'est poursuivie en 2009 au plan local : le décret du 16 juin prévoit la fusion des directions des services fiscaux et trésoreries générales en des structures locales unifiées : les directions départementales – ou régionales – des Finances publiques.

Placées sous commandement unique, ces DDFiP ou DRFiP sont organisées en 3 pôles, sur le modèle de l'administration centrale : gestion fiscale (assiette, recouvrement, contrôle), gestion publique (tenue des comptes de l'État et des collectivités locales, expertise), pilotage et ressources (RH, budget, logistique, informatique). Leur déploiement s'échelonne de 2009 à 2012 : préfigurées dès 2008, les 8 premières directions ont été juridiquement créées le 6 juillet, 12 nouvelles ont suivi en décembre et 30 autres début 2010, soit une couverture d'un département sur deux.

Guichet fiscal unifié

Objectif prioritaire de la création de la DGFIP, le guichet fiscal unifié des particuliers poursuit son déploiement pour apporter aux contribuables des réponses à leurs demandes en un seul lieu, quel que soit le service auquel ils s'adressent, Service des impôts des particuliers (SIP) ou trésorerie de proximité. Outre la création de 260 SIP en 2009, le dispositif d'accueil fiscal de proximité – qui permet de déposer un dossier ou d'obtenir une réponse aux questions les plus courantes en une seule démarche – fonctionne depuis septembre 2009 sur tout le territoire, dans tous les Centres des finances publiques chargés de l'impôt, via notamment l'outil de transfert et de suivi des demandes « GAIA guichet ». Par ailleurs, pour développer le recouvrement offensif de certaines créances des professionnels et des particuliers, des pôles de recouvrement spécialisé (PRS) sont créés.

Les 20 premiers ont été mis en place en décembre, les 84 autres le seront en 2010. Enfin, le Service des impôts des entreprises (SIE), interlocuteur fiscal unique des professionnels, assure désormais le recouvrement de la taxe professionnelle (remplacée par une contribution territoriale) dans 15 départements, avant généralisation du dispositif d'ici au début 2011.

Lutte contre la fraude dans les paradis fiscaux

Les États du G20 s'y sont engagés, la France l'a fait : dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2009, le Gouvernement a adopté un dispositif de lutte contre les territoires non coopératifs. Objectif : mettre ces pays sous pression pour les inciter à plus de transparence et dissuader les opérateurs d'y avoir recours. Une définition de ces territoires a été introduite dans la loi, ainsi qu'une série de mesures pénalisantes : majoration des taux de retenue à la source applicables aux flux à destination de ces territoires, renforcement des dispositifs anti-abus, refus du bénéfice du régime mères-filles.



Dépenses publiques et avances

610 milliards d'euros, c'est ce que l'État a payé en 2009, toutes dépenses confondues (490 milliards si l'on excepte les dépenses de personnel), soit 7,8 % de plus qu'en 2008. Une augmentation due notamment au plus grand nombre d'avances versées par l'État dans le cadre de ses marchés publics pour 2009, la réglementation ayant évolué pour permettre le versement d'une avance de 20 % aux entreprises (au lieu de 5 %). Le montant des avances versées par l'État a ainsi été multiplié par 2,8 pour atteindre 1,6 milliard d'euros.

habitants, des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des syndicats d'agglomération nouvelle. Dans le même temps, la dématérialisation des échanges s'est

accélérée, l'ouverture des systèmes d'information DGFIP s'est faite via le portail Hélios et l'expérimentation du paiement par Internet s'est élargie à la sphère locale (projet TIPI).

Plan de relance, soutien du pouvoir d'achat et de l'économie

Pour soutenir les ménages les plus touchés par la crise économique, le Gouvernement a décidé une réduction exceptionnelle des deux tiers de l'impôt sur le revenu pour les contribuables imposés à 5,5 % ; ceux relevant du début de la tranche supérieure (14 %) ont aussi été concernés par un allègement. Au final, 5,5 millions



Au plus près des collectivités locales

C'est aussi pour mieux répondre aux attentes exprimées par les collectivités locales, notamment en matière de conseil fiscal et financier complet et rapide, que la DGFIP déploie une nouvelle offre de service. En 2009, un service de fiscalité directe locale unifié a été mis en place dans 85 départements. La transmission des bases fiscales aux collectivités s'est faite de manière plus précoce et la DGFIP a renforcé sa participation aux Commissions communales et intercommunales des impôts directs (CCID et CIID) des communes de plus de 10 000

de foyers fiscaux ont bénéficié de cet allègement d'impôt, de l'ordre de 1 milliard d'euros. Le plan de relance s'est également traduit par des mesures fiscales d'aide aux entreprises (accélération des remboursements d'excédents d'acomptes d'impôt, de crédits d'impôt... pour un montant total de 20,7 milliards d'euros, voir page 21) et par l'incitation à la bienveillance pour les demandes de délais de paiement formulées par les entreprises.

Fortement impliqués dans la mise en œuvre du plan, les services de la DGFIP ont veillé au niveau local au respect des engagements pris par les banques au niveau national, notamment le rétablissement d'un fonctionnement normal du marché du crédit, et traité prioritairement les demandes de PME en difficulté. Un dispositif exceptionnel a été mis en place pour accompagner les entreprises confrontées à la crise économique, via notamment une mobilisation des Comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (Codefi). Enfin, pour inciter les collectivités locales à relancer leur investissement, l'État a versé par anticipation les remboursements de TVA à près de 20 000 collectivités qui se sont engagées à augmenter leurs dépenses d'investissement en 2009.

**Parce qu'agir
contre la fraude,
c'est agir pour
plus de justice.**



La fraude pointée du doigt

Le 6 octobre 2009, le ministre du Budget lançait une campagne de communication sur la lutte antifraude, afin de sensibiliser les citoyens sur ce thème. Pendant plusieurs semaines, des spots radio, diffusés sur des stations généralistes et musicales, ont mis en scène les risques de la fraude fiscale et des différentes formes de fraude sociale (travail dissimulé, fraude aux prestations).

Lutter contre la fraude

La lutte contre la fraude fiscale est une priorité stratégique : outre son impact sur les finances publiques, la fraude porte atteinte à la solidarité nationale et aux conditions de la concurrence entre les opérateurs économiques. Au-delà de la lutte contre les paradis fiscaux engagée par les pays du G20, la DGFIP participe au dispositif de lutte contre la fraude liée aux trafics dans les quartiers sensibles et à l'économie souterraine. Une cinquantaine d'agents



Crédit d'impôt

5,5 millions de foyers ont bénéficié de la réduction exceptionnelle de l'impôt sur le revenu mise en place pour soutenir le pouvoir d'achat des contribuables les moins imposés.



Soutien à l'investissement public

19600 collectivités locales ont bénéficié d'un remboursement anticipé de TVA en contrepartie d'une augmentation de leurs investissements dans un contexte de crise.

Cadastre en ligne

12,7

millions d'extraits de plans ont été demandés par les usagers internautes sur le site du Cadastre, www.cadastre.gouv.fr, qui a enregistré 7,3 millions de visites en un an.

Recouvrement

98 %

le taux de recouvrement des impôts des particuliers s'est maintenu à un niveau très élevé.

Fraude, une action déterminée

52000

contrôles fiscaux externes ont été réalisés pour un total de 9,6 milliards d'euros.

de la DGFIP sont dédiés à cette activité, en collaboration avec la police et la gendarmerie. La loi de finances rectificative pour 2009 a par ailleurs renforcé les moyens d'investigation de l'administration, via la création d'une procédure judiciaire d'enquête fiscale : dans un cadre juridique bien délimité, des agents des services fiscaux pourront ainsi rechercher et constater les fraudes fiscales complexes, notamment celles réalisées via les paradis fiscaux. D'un point de vue organisationnel, la lutte contre la fraude exige une étroite coordination de l'ensemble des administrations impliquées (lire aussi page 9), avec lesquelles la DGFIP a développé des échanges fructueux.

Démarche qualité pour les brigades de vérification

Une nouvelle démarche innovante concernant les relations avec le contribuable est mise en place : après la Charte du contribuable et les « 30 mesures » (en 2004), une expérience de certification des brigades de vérification a été réalisée. Principe : un organisme indépendant valide le respect des 15 engagements pris pour améliorer la qualité des relations avec l'entreprise vérifiée. En 2009, 10 brigades expérimentatrices, représentatives des niveaux de contrôle (départemental, régional, national), ont obtenu leur certification.

Le rescrit se développe

Des améliorations notables ont été apportées dans la relation avec le contribuable. Le principe du rescrit (qui permet à un redevable de bénéficier de garanties sur l'application de la législation fiscale à sa situation particulière) a été développé, avec notamment l'instauration d'une procédure de second examen lorsqu'un contribuable n'est pas satisfait de la réponse initialement apportée. De nouveaux domaines ont été ouverts au rescrit, les procédures existantes ont été aménagées (le rescrit « général » pour toute nature d'impôt, le rescrit « crédit d'impôt recherche ») et les délais de traitement ont été ramenés à 3 mois en général. Enfin, la DGFIP a créé un service d'accueil des non-résidents et expatriés (SANR), destiné à accompagner ces personnes dans leur projet de retour ou d'installation en France, en les sécurisant – si nécessaire par un rescrit – sur les conditions fiscales de cet établissement. Au global, avec environ 18 000 demandes traitées en un an, la procédure de rescrit enregistre une troisième année consécutive de progression.

Succès croissant pour la télédéclaration

9,7 millions de foyers (+ 30 % par rapport à 2008) ont choisi la déclaration en ligne en 2009 : ce chiffre traduit l'impact des fortes innovations qui ont simplifié la déclaration par Internet, notamment l'accès à la déclaration sans certificat (63 % des e-déclarations) et la procédure dite « en 3 clics » pour les contribuables qui n'ont aucune modification à apporter à leur déclaration préremplie (plus de 1 million de télédéclarations).

Côté recouvrement, la couverture des Centres Prélèvement Service (centres de contact à distance avec les usagers, compétents pour les contrats de prélèvement et de mensualisation) a été étendue, pour atteindre 83 départements.

Dématérialisation pour les professionnels

La dématérialisation des échanges a aussi progressé : l'utilisation des téléprocédures professionnelles tend à devenir la norme en matière d'accomplissement des obligations déclaratives, au premier rang desquelles la déclaration de résultat via TDFC (plus de 2 millions d'adhérents fin 2009) et la déclaration et paiement de la TVA via TéléTVA (près de 763 000 adhérents fin 2009).

En outre, conformément aux objectifs du plan de relance, le délai de paiement aux entreprises bénéficiaires des demandes de remboursement de crédit de TVA transmises par voie électronique a été réduit – et TéléTVA permet d'opter désormais pour une périodicité déclarative mensuelle, afin d'être plus vite remboursé.

Enfin, concernant la publicité foncière et le Cadastre, plus du tiers des échanges de documents entre études notariales et conservations des hypothèques a eu lieu via Télé@ctes.

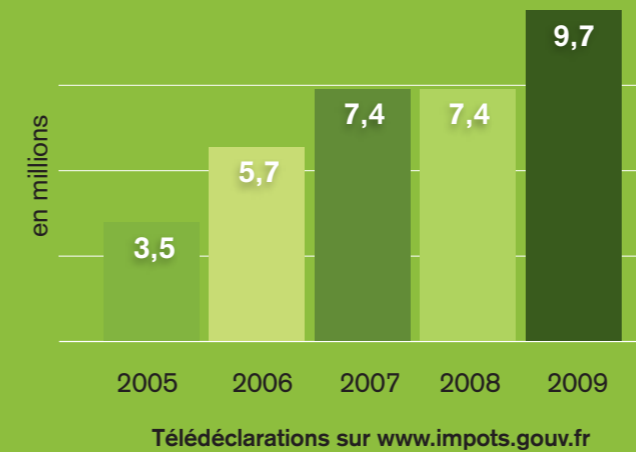
Au service de l'État et de ses opérateurs

Face à la crise économique et financière, l'État a mis en œuvre différentes mesures budgétaires exceptionnelles, à hauteur de 28 milliards d'euros sur 2 ans. Le rôle de la DGFIP a été essentiel pour que ces dépenses soient payées dans les meilleurs délais. Priorité forte, le délai global de paiement (DGP) s'est maintenu en 2009 à un excellent niveau avec un peu moins de 20 jours, largement dans les limites des nouvelles exigences réglementaires (30 jours). En administration centrale, la mise en place de services facturiers renforce la qualité comptable et contribue à professionnaliser les métiers financier et comptable.



Télédéclarations, un mouvement continu

9,7 millions de déclarations en ligne ont été effectuées en 2009, soit une hausse de plus de 30 % par rapport à 2008.

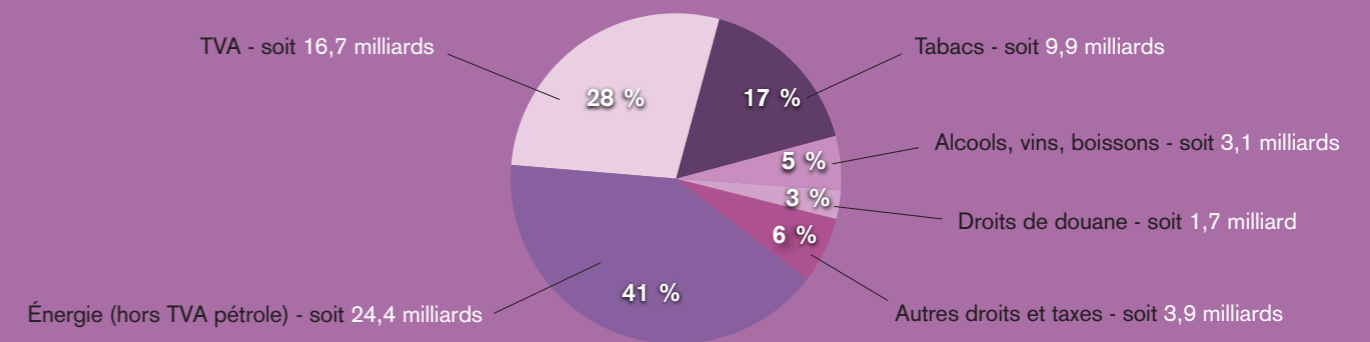


Plan de relance: les remboursements de la DGFIP aux entreprises

	Nombre de restitutions (données arrondies à fin novembre 2009)	Sommes restituées aux entreprises (données arrondies à fin novembre 2009, en milliards d'euros)
Remboursement anticipé du crédit impôt recherche	13 300	4,1
Restitution anticipée de la créance de report en arrière de déficits	29 300	4,7
Accélération du remboursement des excédents d'acomptes d'impôt sur les sociétés	35 000	6,7
Mensualisation des remboursements de crédit de TVA	291 000	5,2

Les recettes de la Douane

Les recettes de la Douane sont réparties entre : l'État (55 %), l'Union européenne (3 %) et les Collectivités locales et autres organismes (42 %).



Recouvrement en milliards d'euros et en pourcentages

Douane: administration en mutation

Au titre de la gestion fiscale, la DGDDI assure le recouvrement des droits et taxes perçus pour le compte de l'État, de l'Union Européenne et des collectivités territoriales. En 2009, les recettes perçues par la Douane se sont élevées à 59,7 milliards d'euros, en baisse de 6,1 % par rapport à 2008. Une baisse essentiellement due à la chute de la TVA collectée (- 19 %), dans un contexte de contraction du commerce international. Avec la centralisation de son réseau comptable et la modernisation des procédures de dédouanement, la DGDDI a entrepris de réviser ses procédures d'assiette, de contrôle et de recouvrement des droits et taxes et de réduire ses coûts de collecte, déjà situés à un niveau très faible. Toujours en 2009, dans la lignée de la fiscalité énergétique et de la taxe générale sur les activités polluantes dont elle a déjà la charge, la Douane a préparé la mise en œuvre de la taxe poids lourds et participé aux travaux sur la fiscalité écologique.

Paiements dématérialisés

51,5 % des paiements des impôts directs des particuliers ont été dématérialisés (près de 78 % pour l'impôt sur le revenu).



Réforme comptable et qualité des comptes de l'État

La crise rend encore plus nécessaires la fiabilité des comptes de l'État et leur transparence, conditions *sine qua non* d'un pilotage efficace des politiques publiques. Pour la troisième fois, les comptes de l'État ont été certifiés par la Cour des comptes (avec 12 réserves). La comptabilité patrimoniale a encore été enrichie, par exemple la prise en compte des droits d'exploitation des fréquences hertziennes. Parallèlement, la poursuite du déploiement du progiciel Chorus doit permettre d'améliorer encore la tenue des comptes.

Mise en place du Service des retraites de l'État

Lancée dans le cadre de la RGPP, la réforme de la gestion des retraites, destinée à améliorer l'organisation de la chaîne des pensions, a abouti à la création du Service des retraites de l'État (SRE). Rattaché à la DGFIP, le SRE reprend les attributions de l'ancien Service des pensions, avec de nouvelles missions, notamment la constitution du Compte individuel retraite comme base de liquidation des retraites et le recueil des informations sur les droits à pension.

Dans le même temps, le SRE a conduit la troisième édition de la campagne Droit à l'information sur la retraite, ciblant 5 classes d'âge, soit 330 000 agents de la fonction publique de l'État.

POUR EN SAVOIR +

www.impots.gouv.fr
www.colloc.bercy.gouv.fr
www.cadastre.gouv.fr
www.douane.gouv.fr
www.pensions.minefi.gouv.fr



Infos retraite des agents

200 000 relevés de situation individuelle

de carrière ont été adressés aux agents nés en 1959, 1964 et 1969, les informant de leurs droits constitués au 31 décembre 2008 auprès des 35 régimes de retraite obligatoires.

130 000 estimations indicatives globales

incluant des montants estimatifs de pensions délivrées à ceux nés en 1952 et 1953.

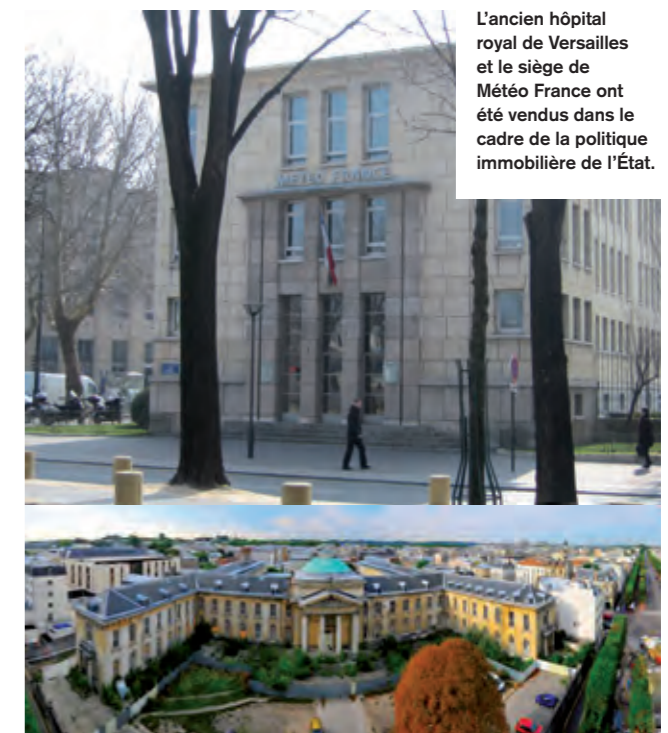
Les comportements frauduleux

En mai 2009, 600 contrôleurs des sphères fiscale, sociale et douanière étaient réunis pour échanger et mieux appréhender les mécanismes et comportements des fraudeurs face aux administrations chargées de les contrôler. Fruit de ces échanges, plus d'un millier de transmissions d'informations en provenance des Comités opérationnels de lutte contre le travail illégal (COLTI) ont été adressées à la DGFIP.

Domaine: la mise en place d'un Etat propriétaire

Désormais en charge de la politique immobilière de l'État, la DGFIP (Service France Domaine) et les préfets au plan local mettent en œuvre différentes mesures visant à créer un véritable État propriétaire. En lieu et place du régime d'affectation des biens immobiliers et de la remise en dotation aux établissements publics, des conventions d'utilisation – assimilables à des baux – devront être conclues entre l'État propriétaire et les occupants. Cette nouvelle organisation vise à rationaliser la gestion des actifs immobiliers en améliorant sa performance en termes de rendement d'occupation des surfaces, de localisation, de coût d'exploitation, d'information sur les locaux.

En 2009, ont été cédés plus de 1 500 actifs immobiliers inutiles ou inadaptés au bon fonctionnement des services, pour une valeur dépassant les 450 millions d'euros. Dans le même temps, France Domaine a mis en route la préparation du volet immobilier de la réforme de l'administration territoriale de l'État, en liaison avec les services concernés. Une démarche qui devrait se traduire par une réduction d'un tiers des implantations et de 50 000 m² de surface occupée, un meilleur ratio d'occupation et des loyers réduits d'environ 15 millions d'euros par an.



L'ancien hôpital royal de Versailles et le siège de Météo France ont été vendus dans le cadre de la politique immobilière de l'État.

SYNTHÈSE

- Réseau unifié, la fusion avance sur le terrain: 20 DDFiP/DRFiP et 260 SIP en place en décembre 2009
- Allègement de l'impôt sur le revenu pour les 5,5 millions de foyers les moins imposés
- Lutte contre la fraude, une priorité des pouvoirs publics
- Succès croissant pour la déclaration en ligne, qui progresse de 30 %
- Troisième certification des comptes de l'État par la Cour des comptes
- Création du Service des retraites de l'État: moderniser la chaîne des pensions et améliorer le service rendu

Facilitation et sécurisation des échanges

Acteur du programme

DGDDI – Direction générale des douanes et droits indirects

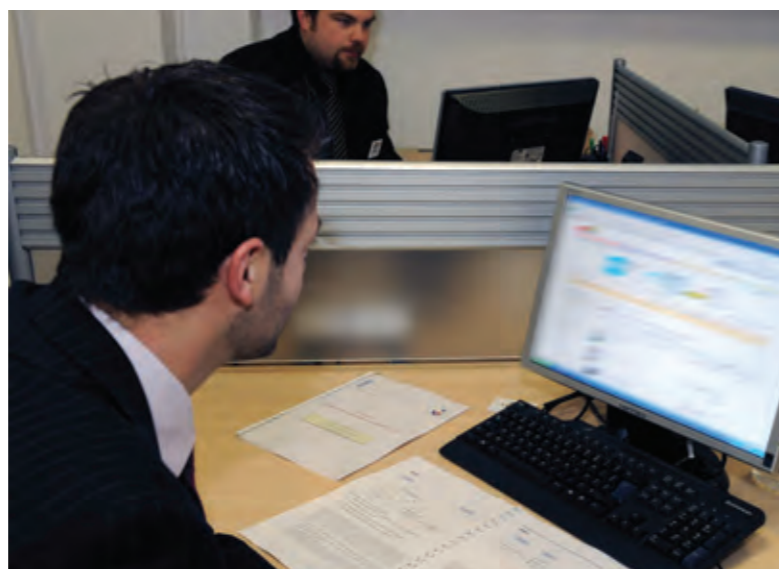
La régulation des échanges représente un enjeu considérable, tant pour les acteurs économiques, auxquels elle doit offrir des conditions optimales d'accomplissement de leurs obligations, que pour les citoyens, qui en attendent la sécurité des produits échangés sur le territoire. La capacité de la Douane à tracer la marchandise en mouvement lui permet de faciliter et de sécuriser les flux logistiques dans le contexte de la mondialisation des échanges et de l'intégration juridique européenne.



Le contrôle de marchandises s'exerce sur le sol national dans un contexte de mondialisation des échanges.

Dédouanement: le « zéro papier » avance

Afin de mieux répondre aux attentes des entreprises et de traduire les orientations communautaires, la Douane a mis en place une nouvelle architecture du dédouanement qui permet de simplifier, réguler et accélérer les opérations de commerce international, tout en les maintenant sur le territoire national. Cette modernisation repose sur l'application Delt@, version française du programme communautaire de douane électronique « e-customs » qui s'adresse à tous les opérateurs du commerce international. Cette démarche « zéro papier » permet de réduire les contraintes administratives et d'optimiser les contrôles sur fraudes les plus sensibles par une analyse des risques plus efficace. Une priorité au regard de l'accroissement du volume des échanges en Europe, multiplié par deux au cours des 10 dernières années.



Formulaires papier: moins 50 %

En 2009, 16,5 millions de documents, dont près de 8 millions émis et visés par la Douane, ont accompagné les 7,6 millions de déclarations d'import/export enregistrées. En juin 2009, la DGDDI a pris l'engagement de réduire de 50 % les formulaires douaniers papier avant la fin 2010. Fin 2009, pratiquement 2 millions de documents relevant de la Douane ont d'ores et déjà été dématérialisés et 3 millions sont en cours.

Un réseau resserré et plus efficace

En cohérence avec cette modernisation, un nouveau schéma de dédouanement a été mis en place au niveau national sur la période 2009-2011. Ce dispositif s'appuie sur 3 types de services : les bureaux principaux, qui exercent l'intégralité des fonctions (gestion des procédures, supervision, sélection et réalisation des contrôles, accueil des usagers) ; les bureaux de contrôle qui se concentrent sur la sécurisation des flux et la lutte contre la fraude ; et les bureaux fiscalité-contributions indirectes. Cette spécialisation s'accompagne d'un resserrement du réseau des bureaux – 181 en 2011 – et des structures en charge du dédouanement (160 bureaux). Elle a plusieurs conséquences : une professionnalisation accrue de certaines fonctions – l'audit, le

ciblage-réalisation des contrôles, le suivi des régimes économiques – ; l'apparition de nouveaux métiers ; le développement de nouveaux applicatifs métiers. Dans le cadre de cette conduite du changement, un plan de formation continue a été mis en place en interne, ainsi qu'un dispositif d'accompagnement des entreprises (3500 d'entre elles ont été contactées).

La dématérialisation, facteur de compétitivité

Les initiatives douanières se multiplient pour accroître la compétitivité des entreprises et faciliter leur développement sur les marchés étrangers. Ainsi, pour faire face notamment à la concurrence des autres services douaniers de l'Union européenne (UE), la Douane a poursuivi sa politique de réduction des coûts du dédouanement ; elle offre la gratuité totale au 1^{er} janvier 2010 de l'accès à Delt@ qui, en 2009, a enregistré près de 98 % des déclarations en douane. La généralisation du programme communautaire ECS (Export Control System) à l'ensemble des flux de dédouanement à l'exportation, via la dématérialisation du visa papier attestant de la sortie des marchandises du territoire communautaire, permet, elle, d'obtenir plus vite le droit à déduction de la TVA. Concernant les certificats sanitaires à l'importation, le couplage entre Delt@ et le système communautaire TRACES (Trade Control and Expert System) a permis d'expérimenter (bureaux du Havre et de Roissy) la dématérialisation du document vétérinaire commun d'entrée afin d'éviter, dans environ 60 % des cas, de présenter la version papier. Enfin, la téléprocédure GAMM@1, déployée en avril 2009 et obligatoire au 1^{er} avril 2010, permet de bénéficier de circuits simplifiés en dématérialisant les titres de mouvements applicables à la circulation intracommunautaire des produits soumis à accises : produits énergétiques, tabacs et alcools.

POUR EN SAVOIR +

www.douane.gouv.fr

La France est passée en 2009, grâce à cette politique active de modernisation, de la 26^e à la 19^e place des administrations douanières les plus performantes selon le World Economic Forum.

Un accompagnement personnalisé des entreprises

La Douane poursuit sa politique qualité en lançant la démarche « 3S » : service, sécurité, simplicité ; des tables rondes avec les opérateurs ont permis de définir 10 engagements de service testés en 2009 par 14 bureaux pilotes, démarche généralisée en 2010 à l'ensemble des bureaux. Dans une logique de sécurisation des opérations de commerce international, la Douane a délivré en 2009

près de 7 000 renseignements tarifaires contraignants (RTC) ; ces documents sécurisent les opérations douanières des opérateurs dans les 27 pays de l'UE en certifiant la classification tarifaire de leurs marchandises. Une cellule dédiée à l'accompagnement des PME a été créée, ainsi qu'un plan d'action visant à les appuyer dans leurs démarches à l'étranger : désignation d'un correspondant pour chaque PME primo-exportatrice. Le statut d'Exportateur Agréé a été développé. Une charte des contrôles douaniers rédigée en partenariat avec les acteurs économiques a été signée en mars 2009 pour mieux les informer sur la finalité et l'utilité des contrôles douaniers.

Une lutte contre la fraude calquée sur l'évolution de la criminalité

La DGDDI développe une approche spécifique de la lutte contre la fraude, fondée sur le contrôle des marchandises et sur la surveillance des frontières et des axes d'échanges. Grâce à son analyse des circuits internationaux des biens et des personnes, elle adapte ses méthodes et ses moyens aux nouveaux mécanismes de fraude des délinquants et des filières criminelles dans un environnement en perpétuelle évolution (voir aussi page 9). Ainsi, face au développement rapide du commerce électronique, la Douane a renforcé sa lutte contre les fraudes par

Pub

Avec elle, vous allez avoir un succès fou à la Douane...

« Elle », c'est la copie d'une montre de grande marque qui figure sur les 10 000 affiches de la campagne anticontrefaçon organisée par la Douane et le Comité Colbert, apposées dans les aéroports pour sensibiliser les voyageurs aux risques liés à ce type d'achat. D'autres slogans forts ont été privilégiés pour marquer les esprits et faire changer les pratiques : « Faux croco, vrai tracas », « Derrière ces lunettes, vous serez vite démasqué », « Prochain défilé... au Palais de Justice... »



TRAFIC DE CIGARETTES



Au Havre, le scan a parlé...

Arrivé en provenance de Chine, le conteneur est censé contenir 977 cartons de chaises à destination de Paris. Sur la base du ciblage effectué par la cellule de lutte contre le trafic illicite, il est contrôlé par les douaniers: le passage au scanner incite la brigade à poursuivre ses investigations. Derrière des cartons de chaises de plage, 47 800 cartouches de cigarettes (9,5 tonnes, d'une valeur de 2,5 millions d'euros) sont découvertes.



... à Dunkerque, un contrôle épicé

Alors que les douaniers s'apprêtent à contrôler sa semi-remorque à l'embarquement du ferry à destination de l'Angleterre, un chauffeur tarde à s'arrêter. Ses documents présentent des irrégularités, ce qui incite la brigade à inspecter son chargement. Au lieu d'épices, ils trouvent plus de 38 000 cartouches de cigarettes (7,6 tonnes) en cartons.

TRAFIC DE CANNABIS



Dans les rouleaux

En pleine nuit, au péage de Saint-Jean-de-Védas près de Montpellier, un camion espagnol transportant des rouleaux de film plastique à destination des Pays-Bas est contrôlé par une équipe motocycliste de la brigade de surveillance. Intrigués par la nervosité du chauffeur, les douaniers poussent leurs investigations: les rouleaux sont truffés de 4,8 tonnes de résine de cannabis.



Dans les soutes

En vol de repérage au large du Havre, l'hélicoptère de la surveillance aéromaritime localise un voilier qui fait route vers le Pas-de-Calais. La surveillance se poursuit, le temps qu'un patrouilleur l'arraisonne: dérotté vers Boulogne-sur-Mer, le bateau battant pavillon hollandais est fouillé. Bilan: 4,1 tonnes de résine de cannabis, saisie estimée à 8 millions d'euros.

Internet via « Cyberdouane »; créé en 2009, ce service opère une veille active, étudie le fonctionnement des moteurs de recherche, analyse les évolutions de leur utilisation et les modifications du comportement des internautes.

Trafics: saisies records de cocaïne

En matière de drogues, l'année a été marquée par des saisies en valeur proches de celles réalisées en 2008, à hauteur de 310,3 millions d'euros, ce qui représente le deuxième meilleur résultat au cours des 10 dernières années. Ces résultats s'expliquent notamment par le caractère exceptionnel des saisies de cocaïne, qui représentent un volume jamais atteint: 5,1 tonnes.

Les quantités d'amphétamines saisies ont également très fortement augmenté (348 kg) et ont plus que triplé depuis 2005. Le fléchissement des quantités de cannabis saisies (37,6 tonnes) s'explique par un morcellement croissant des expéditions. Par ailleurs, 7 millions d'articles contrefaisants ont été saisis, contre 6,5 millions en 2008, soit un nouveau record de saisies au terme d'une hausse de plus de 8%. À la hausse aussi (+ 8%), les saisies de cigarettes (220 tonnes) et de tabac (44 tonnes) témoignent de la vigilance des douanes.

**Saisies 2009 de la Douane
LES CHIFFRES**



DROGUES

Le **2^e** meilleur résultat de ces 10 dernières années avec des saisies en valeur de 310 millions d'euros, dont:

37,6 tonnes de cannabis
5,1 tonnes de cocaïne
348 kg d'amphétamines

TABAC ET CIGARETTES

+ 8 % en volume

220 tonnes de cigarettes
44 tonnes de tabac

CONTREFAÇONS

+ 8 % en volume

7 millions d'articles saisis

Définir ensemble l'avenir de la Douane

Véritable document cadre de la politique de la DGDDI, le contrat pluriannuel de performance (CPP) 2009-2011 cible les priorités d'actions qui tracent l'avenir de la Douane, en donnant à ses agents les moyens de répondre aux défis économiques et logistiques de la mondialisation. Structuré autour de 4 engagements,

ce nouveau contrat assigne à la Douane des orientations pour l'action économique, la lutte contre la fraude, la fiscalité, mais aussi pour la gestion des personnels et le pilotage des services. Une dynamique de mobilisation interne, dite "CAP 2012", accompagne le déploiement de cette stratégie pluriannuelle auprès des agents et de l'encadrement douanier.

SYNTHÈSE

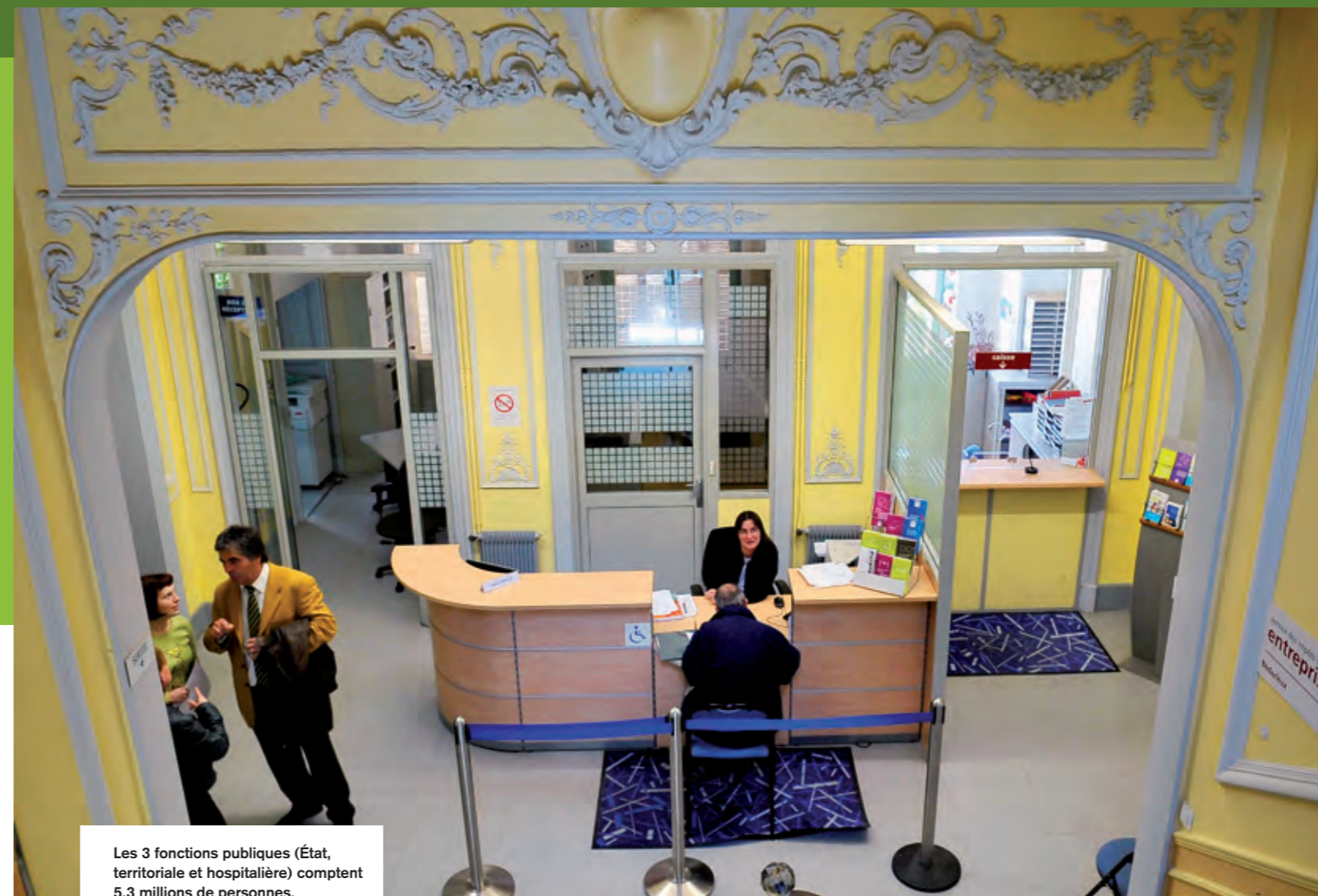
- Simplification: 2 millions de documents douaniers dématérialisés en un an
- Un dispositif renoué pour accroître la compétitivité des entreprises
- Une professionnalisation accrue des métiers pour un service optimal
- Des saisies records de cocaïne et d'amphétamines

Fonction publique

Accompagner et valoriser le parcours des 5,3 millions d'agents, fluidifier l'emploi public sur le territoire, améliorer le service rendu à la population : à l'heure de la RGPP et de la réorganisation de l'administration territoriale de l'État, la fonction publique modernise et professionnalise la gestion de ses ressources humaines. Elle est rattachée au ministère du Travail depuis le 22 mars 2010.

Acteur du programme

DGAFP – Direction générale de l'administration et de la fonction publique



Les 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) comptent 5,3 millions de personnes.

Pour des parcours mieux valorisés

Promulguée le 3 août, la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique concrétise l'aboutissement du vaste chantier consacré à la mobilité et à la valorisation des parcours des agents. Étape majeure dans la modernisation de la gestion des ressources humaines pour les agents publics, cette loi vise à décloisonner la gestion des carrières et à créer des opportunités pour les agents désireux de valoriser leur expérience, avec en filigrane la prise en compte des besoins du service public. La loi offre des garanties nouvelles aux agents : création d'un droit au départ, suppression des obstacles juridiques au détachement et à l'intégration (entre corps et cadres d'emploi de même catégorie et de même niveau), création d'un droit à l'intégration au-delà d'une période de 5 ans de détachement, nouvelle voie de mobilité entre corps et cadres d'emploi (l'intégration directe), assouplissement des conditions de cumul d'activités, mise en place pour les fonctionnaires de l'État d'un dispositif personnalisé de réorientation professionnelle... Sans oublier la création d'une

indemnité spécifique d'accompagnement à la mobilité pour les fonctionnaires de l'État, et la garantie de reprise des contrats des agents non titulaires en cas de transfert d'activités entre personnes morales publiques ou privées.

Un accompagnement renforcé

Dans le sens de la modernisation et de la professionnalisation des pratiques de gestion des ressources humaines (GRH), plusieurs dispositifs ont été adoptés pour renforcer l'accompagnement personnalisé des agents et mieux prendre en compte leurs compétences. Ainsi, la mise en place de conseillers mobilité carrière, pouvant intervenir à toutes les étapes de la carrière. Pour sa part, la Bourse interministérielle de l'emploi public, en ligne depuis juin 2008, permet aux agents de connaître les emplois vacants proposés par l'ensemble des ministères et leurs établissements publics. Cet outil a connu un nouvel essor avec la création de bourses régionales, dont 20 sont déjà opérationnelles.



La Bourse interministérielle de l'emploi public

Depuis son lancement, en juin 2008, la Bourse interministérielle de l'emploi public (www.biep.gouv.fr) comptabilise au 7 avril 2010 :

- 16 000 annonces publiées
- 600 services inscrits
- 30 000 candidats abonnés
- 3,3 millions de visites

Soutenir la réforme de l'État local

La réorganisation territoriale de l'administration de l'État a pris toute son ampleur en 2009 avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 des nouvelles Directions départementales interministérielles (DDI). La DGAFP apporte à cet égard un appui important dans le domaine de la GRH.

En témoigne la production de documents et de guides méthodologiques destinés aux gestionnaires et aux futurs directeurs (circulaires relatives à la gestion des ressources humaines dans le cadre de l'organisation de l'administration départementale d'État, à la charte de gestion des Directions départementales interministérielles, etc.). Un document d'information pédagogique destiné aux agents a également été réalisé. La DGAFP a en outre déployé des plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH en 2009. Placées auprès des Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), elles doivent favoriser le développement de la mobilité au sein d'un même bassin d'emploi, professionnaliser la gestion personnalisée des ressources humaines (GPRH) et construire les plans régionaux de GPRH avant leur déclinaison concrète au bénéfice des agents régionaux et départementaux de l'État.

Accord sur la santé et la sécurité au travail

Dans le prolongement des avancées enregistrées en 2008 en matière de pouvoir d'achat et de dialogue social, l'année 2009 a été placée sous le signe de la concertation sociale. La signature d'un accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction

publique, signé par 7 organisations syndicales représentatives sur 8 et s'appliquant aux 3 fonctions publiques, en est le résultat. L'amélioration des conditions de travail est un enjeu essentiel de la rénovation de la politique des ressources humaines et des relations sociales. Cet accord s'adresse à l'ensemble des personnels quel que soit leur statut. Il se décline en 15 actions organisées autour de 3 axes : améliorer la connaissance des risques via notamment la création d'un Observatoire de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique, mieux prévenir les risques professionnels (physiques mais aussi psychosociaux), rénover les dispositifs d'accompagnement des atteintes à la santé.

POUR EN SAVOIR +

www.fonction-publique.gouv.fr
www.biep.gouv.fr
concours.fonction-publique.gouv.fr
bjfp.fonction-publique.gouv.fr

La diversité dans la fonction publique

Signée en décembre 2008 entre l'État et la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), la Charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique marque la première étape d'un long processus visant à prendre en compte la diversité de la population. Un premier bilan a été présenté le 17 décembre au Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État après l'envoi d'un questionnaire aux ministères et aux établissements publics sur leurs pratiques en matière de recrutement et de GRH : 92 % des ministères ont d'ores et déjà sensibilisé les jurys et les commissions de sélection aux préjugés et aux risques de discrimination.

Classes préparatoires intégrées

Inaugurées à la rentrée scolaire 2009, les premières classes préparatoires intégrées (CPI), calquées sur le modèle des dispositifs mis en place par les écoles « pionnières » de la police et de la justice, ont pour objet d'aider étudiants ou demandeurs d'emploi en difficulté socio-économique à préparer les concours externes de la fonction publique.

Cette aide se traduit par un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et le tutorat. Premiers à agir : l'École nationale d'administration (ENA), les Instituts régionaux d'administration (IRA). Les écoles de la justice, de la police, du travail et de Bercy (Douanes, Impôts, Trésor, Concurrence et répression des fraudes) ont également ouvert de telles classes préparatoires. Le principe de rémunération des stages étudiants dans la fonction publique a été introduit dès lors que leur durée excède 2 mois.

La vocation des classes préparatoires intégrées est d'aider des étudiants et demandeurs d'emploi, de conditions modestes, à préparer les concours d'entrée de la fonction publique.



Reconnaître les compétences

Si la valorisation des parcours professionnels passe par la professionnalisation de l'accompagnement, elle passe également par l'évaluation de la performance des agents et la reconnaissance de leurs compétences. Avec deux décrets parus au *Journal officiel* du 15 novembre, l'année a vu l'aboutissement de la réforme de la grille de la catégorie B, dessinant autour d'une grille unique harmonisée et revalorisée un « nouvel espace statutaire », prévu pour entrer en vigueur d'ici le 31 décembre 2011, selon le calendrier défini par chaque administration. La réforme statutaire des catégories A va également être mise en œuvre. La prime de fonctions et de résultats (PFR), introduite en 2008 pour les attachés, a été étendue en direction des chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs, experts de haut niveau et directeurs de projet, ainsi qu'au corps des administrateurs civils et à celui des secrétaires administratifs ; elle vient de l'être, en mars 2010, aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État. Objectif du dispositif : simplifier et clarifier la rémunération, faciliter la mobilité, garantir un minimum de versement. Enfin, le dispositif de compte épargne-temps (CET) instaure la possibilité d'utiliser des jours épargnés pour l'épargne-retraite, l'indemnisation ou des congés.

Dialogue social

Une loi pour les Accords de Bercy

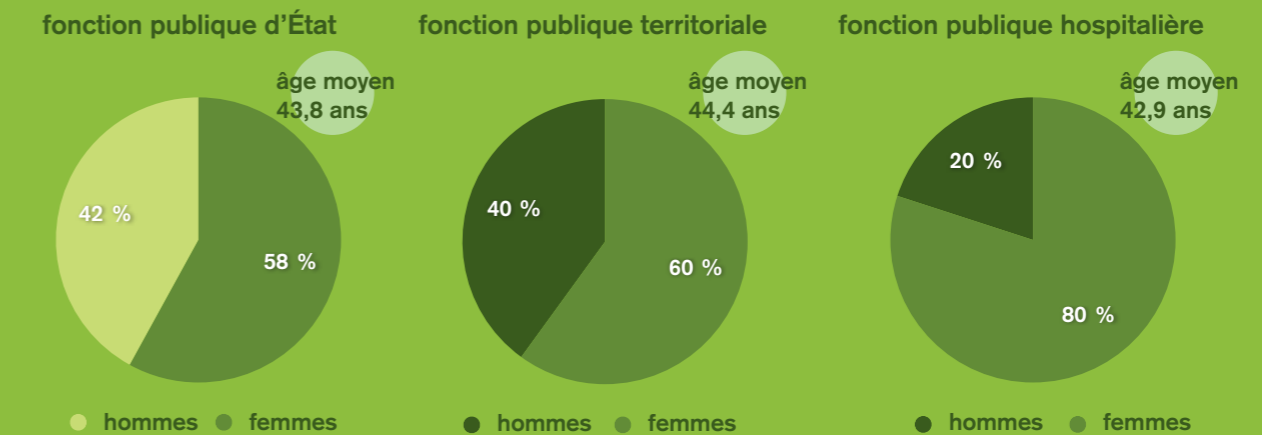
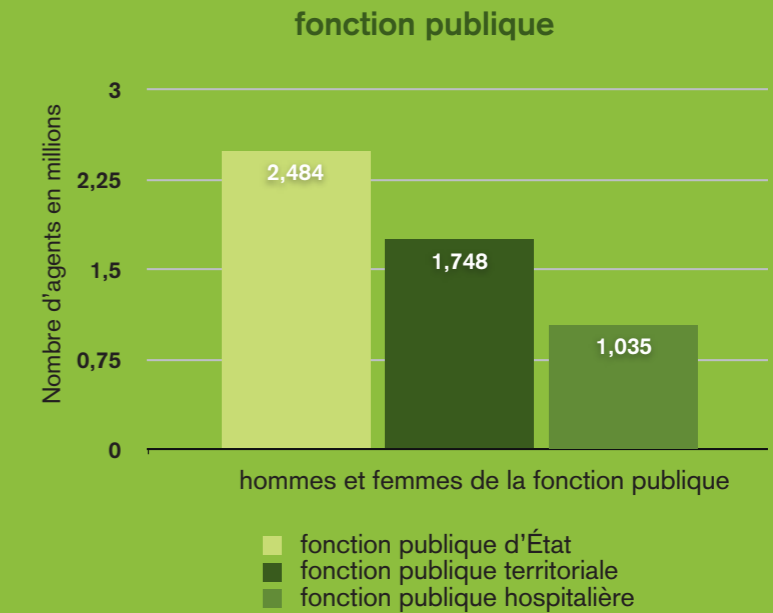
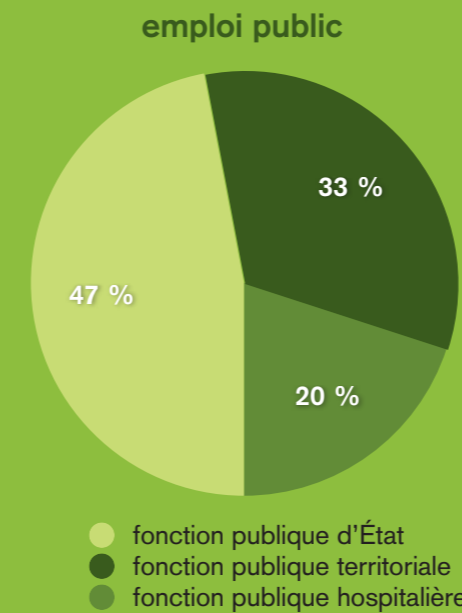
Présenté en Conseil des ministres en avril 2009, le projet de loi relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique est la traduction législative des Accords de Bercy signés en juin 2008 entre les principales organisations syndicales représentatives des agents et les trois employeurs publics. Son objectif : renforcer la légitimité des instances représentatives et la culture de la négociation dans la fonction publique. Un projet qui traduit l'importance que souhaite donner le Gouvernement au dialogue social dans sa démarche de modernisation de la fonction publique.

SYNTHÈSE

- Loi sur la mobilité et les parcours professionnels des fonctionnaires
- Signature de la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique
- Accord sur la santé et la sécurité au travail
- Les Accords 2008 de Bercy traduits dans la loi

Hommes et femmes de la fonction publique

Selon les dernières statistiques publiées en 2009, les 3 fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière) sont composées de 5,3 millions de personnes, dont 63 % de femmes.



Toutes fonctions publiques confondues, on dénombre 30 % de cadres (contre 16 % dans le secteur privé), 24 % de professions intermédiaires (25 % dans le privé), 46 % d'employés et d'ouvriers (59 % dans le privé).

Conduite et pilotage des politiques économique et financière

Ce programme assure l'harmonisation des politiques menées par les ministères économique et financier en regroupant les activités d'état-major, d'expertise, de conseil, de contrôle et de prestations de services. Il organise la convergence des politiques ministérielles transversales, notamment en matière de ressources humaines, de modernisation et de systèmes d'information.

Acteurs du programme

APIE – Agence du patrimoine immatériel de l'État
CGEFI – Service du contrôle général économique et financier
DAJ – Direction des affaires juridiques
DNLF – Délégation nationale à la lutte contre la fraude
DPAEP – Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel
HFDS – Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité
IGF – Inspection générale des finances
IGPDE – Institut de la gestion publique et du développement économique
MÉDIATEUR
SAE – Service des achats de l'État
SCL – Service commun des laboratoires
SG – Secrétariat général
SIRCOM – Service de la communication
TRACFIN – Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

Assurer la cohésion de l'action ministérielle

Le Secrétariat général (SG) pilote les politiques ministérielles dans 4 grands domaines : ressources humaines, modernisation, budget et politique immobilière, systèmes d'information. Il a coordonné la mise en œuvre de la RGPP dans les deux ministères et activement participé aux travaux de la Mission interministérielle de la réforme de l'administration territoriale de l'État (Mirate) chargée notamment de la création des nouvelles Directions départementales interministérielles. Avec le ministère chargé du Travail, il copilote la mise en place opérationnelle des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte).

Il a assuré le suivi de la dimension RH de ces réformes et élaboré de nombreux textes statutaires, indemnitaires et d'organisation (DGCIS, SRE, SAE, services déconcentrés DGFIP...) ; il a porté également la réforme au niveau ministériel du compte épargne-temps ainsi que de la prime de fonctions et de résultats des administrateurs civils et des emplois de direction, applicable au 1^{er} janvier 2010. Ces différents chantiers ont conduit le Comité technique paritaire ministériel (CTPM) à se réunir à 4 reprises, la réunion du 16 octobre ayant été présidée par les ministres.

Pour une gestion qualitative des RH

Au-delà d'une actualité chargée en gestion avec notamment la création de nouvelles entités administratives et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (mobilité, CET, compte individuel retraite, etc.), la Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel (DPAEP) a achevé la préparation du basculement de la paye dans le SIRH Marhs, étape essentielle dans la modernisation des outils de gestion. La DPAEP a contribué au développement de la gestion qualitative des ressources humaines en administration centrale par la signature de 7 nouveaux contrats de service, par la diffusion d'un répertoire des métiers d'administration centrale et des compétences requises, par l'expérimentation de l'entretien professionnel au sein du corps des attachés, la réforme de l'examen du principalat... Les travaux menés sur le risque psychosocial et la santé au travail ont constitué une base de ressources précieuse pour les négociations menées par la Fonction publique sur les conditions de travail, mais aussi pour les directions des ministères. La refonte de l'intranet ministériel a été préparée

POUR EN SAVOIR +

www.institut.minefi.gouv.fr
www.apiefrance.com
www.tracfin.bercy.gouv.fr

Place à la diversité

Pour renforcer l'égalité des chances dans l'accès aux emplois publics, les ministères économique et financier ont mis en place des classes préparatoires intégrées dans leurs écoles d'application (DGFIP, Douane et DGCCRF). Ce dispositif (concours A et B) a accueilli au second semestre 2009 plus d'une cinquantaine de jeunes, sélectionnés sur critères sociaux. En outre, les ministères ont doublé le nombre des recrutements par la voie du PACTE, portant à 204 le nombre de postes offerts. Les Ministres ayant décidé d'engager une démarche pour obtenir le label Diversité de l'Afnor courant 2010, des outils ont été mis en place : installation d'un comité consultatif, création d'un poste de délégué ministériel à la diversité et à l'égalité professionnelle placé auprès du Secrétaire général, désignation de référents dans chaque direction. Des actions de formation et de sensibilisation ont été lancées, un audit a été mené sur les procédures RH et une cellule est opérationnelle pour aider les agents s'estimant victimes de discriminations.

Par ailleurs, 18 groupes de travail thématiques avec les fédérations syndicales ministérielles ont été organisés. Les équipes du SG ont également été mobilisées par la préparation du budget 2010 et par les travaux portant sur l'exécution budgétaire 2009 dans un contexte rendu difficile par la crise économique. Elles ont d'autre part piloté l'examen des projets immobiliers présentés dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale et la mise en œuvre, dans les ministères, de la réforme de la politique immobilière de l'État. Le dispositif de contrôle interne comptable est désormais appuyé d'une fonction d'audit interne ministériel.

Avec son nouveau projet de service 2009-2012, l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) engage une démarche de certification qualité, de ses processus comme de ses prestations pédagogiques. Son action pour le développement des compétences lui a d'ailleurs valu le Grand prix 2009 du management public, pour les usages de sa plate-forme de formation en ligne et son catalogue s'est enrichi d'actions de formation aux enjeux de la diversité.

En matière d'intelligence économique enfin, l'action a notamment porté sur la protection du patrimoine stratégique national, en liaison avec les pôles de compétitivité, et la sensibilisation et l'accompagnement des PME (convention avec l'ordre des experts comptables et organisation des 1^{res} Assises nationales de la formation en intelligence économique).

et de nouveaux services ont été mis à disposition des agents. Un répertoire des informations publiques des ministères économique et financier est désormais en ligne sur les portails ministériels, via l'espace du centre de documentation (Cedef). Dans un contexte marqué par la grippe A, elle a contribué au plan de prévention de l'épidémie et préparé la visite de la commission de sécurité à Bercy.

Au printemps 2010, le Secrétariat général est réorganisé et voit ses compétences renforcées par l'adjonction des missions exercées jusqu'ici par la DPAEP et le Sircom. Le Secrétaire général a également la responsabilité de l'exercice des fonctions de Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité. La réforme vise à renforcer le pilotage et la coordination des politiques ministérielles dont le Secrétariat général a la charge, ainsi qu'à assurer un meilleur service aux personnels, directions et services des ministères économique et financier.

Service des achats de l'État, an I

Créé en mars 2009, le Service des achats de l'État (SAE) est chargé de définir et mettre en œuvre la politique des achats « non spécifiques » des services de l'État : définition de la stratégie et passation de marchés pour les achats courants selon le mode et le niveau les plus adaptés, animation interministérielle de la fonction achat et suivi de la performance des actions.

Ses objectifs :

- réaliser 10 % d'économies sur les 10,2 milliards d'euros d'achats courants (soit 1 milliard d'euros sur 3 ans)
- faciliter l'accès des PME à la commande publique, développer les achats responsables et soutenir l'insertion des personnes en situation d'exclusion ou de handicap

Des réalisations marquantes en 2009 :

- le lancement d'une première vague de recherches de gains sur 10 segments d'achat représentant 2,6 milliards d'euros
- une place de marché unique pour l'ensemble des ministères (www.marches-publics.gouv.fr)
- le déploiement d'un marché de gestion de flotte pour une meilleure gestion du parc
- le lancement d'accords cadres interministériels (fluides, affranchissement)

Communiquer pour expliquer

Le Service de la communication (Sircom) impulse la communication ministérielle et garantit sa cohésion. Au cours de l'année 2009, il a lancé plusieurs campagnes nationales d'information, principalement sur la lutte contre la fraude fiscale et sociale et les mesures en faveur de l'emploi. Le Sircom a contribué à la tenue des États généraux de l'automobile, de la restauration, des Assises de la consommation et aussi piloté la participation des ministères au Salon des entrepreneurs et au Salon des maires ; il organise, chaque année, plus de 300 conférences et points de presse. En 2009, le service s'est réorganisé avec notamment la suppression des 26 services régionaux de communication.

Anticipation des crises et identification des risques

Le Service du Haut Fonctionnaire de défense et de sécurité veille, dans le cadre des dispositions concernant la sécurité économique, à la prévention des dysfonctionnements économiques et à la gestion de crise, le cas échéant. Outre son implication dans la réflexion sur les mesures prévues par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, son action a notamment porté sur la gestion ministérielle de la grippe A et la mise en œuvre des directives nationales de sécurité dans les secteurs d'activité d'importance vitale des finances, de l'industrie, des communications électroniques et de l'audiovisuel.

La médiation, en forte croissance

Le Médiateur de Bercy traite des réclamations individuelles concernant les services des ministères économique et financier ; celles-ci doivent avoir été précédées d'une première démarche auprès du service concerné. Le Médiateur présente aux ministres des propositions visant à améliorer le fonctionnement de leur administration. 80 % des propositions qu'il a exprimées depuis trois ans ont d'ailleurs été suivies d'effet. En 2009, le Médiateur a reçu 3409 demandes de médiation (+ 23 %) ; le nombre de dossiers traités a augmenté de 12 % et plus de 60 % des médiations ont pu être réalisées dans les deux mois. À noter que 75 % des demandeurs obtiennent, totalement ou partiellement, satisfaction.

Contrôle, conseil, audit

L'Inspection générale des finances (IGF) a réalisé en 2009 une centaine de missions. Elle s'est particulièrement engagée sur des travaux permettant de contribuer au redressement des

finances publiques, notamment par la poursuite de la RGPP et le lancement d'un ambitieux programme d'évaluation des dépenses fiscales. L'IGF a également réalisé un grand nombre de missions dans le champ social, sur des questions portant principalement sur la thématique de l'emploi. En interne, l'IGF a poursuivi la modernisation de ses processus de recrutement afin de conforter sa politique d'ouverture engagée depuis la réforme de son statut en 2006.

Le service du Contrôle général économique et financier (CGEFI) a poursuivi la modernisation des modes d'exercice du contrôle : plus stratégique, il s'exerce sur des procédures, et de moins en moins sur des actes. Chargé de relayer les orientations comptables et financières de l'État auprès des organismes publics, le CGEFI a poursuivi ses chantiers sur la certification des comptes de l'État et le suivi de la politique immobilière des opérateurs de l'État ; il a aussi posé les jalons d'un nouveau chantier : accompagner la mise en place de nouvelles règles de gouvernance chez ces opérateurs. Il a aussi confirmé son positionnement comme service d'audit interne de l'État – en prenant notamment en charge les programmes d'audits RGPP de 4 ministères, en participant activement aux audits des universités... – et a mis au service des ministères sa capacité d'analyse et de synthèse, en réponse à une demande en forte hausse.

Patrimoine immatériel

L'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) a traité de nombreux dossiers relatifs à la valorisation d'informations publiques, de marques et de savoir-faire, de lieux. L'augmentation du nombre de dossiers traités témoigne de la diffusion de la culture de la valorisation dans les administrations, qu'elle encourage par l'organisation d'ateliers thématiques bimestriels. L'Agence a œuvré à la protection des droits de propriété intellectuelle de l'État à la suite de la passation de marchés publics et s'applique à faire progresser les sujets prioritaires : la réutilisation des informations publiques pour permettre aux professionnels de créer de nouvelles richesses en en faisant usage (la première licence concerne ainsi les données des prix des carburants), l'élaboration des cadres nécessaires à la valorisation des espaces publics en vue de locations et tournages, l'inventaire des actifs immatériels publics.

L'APIE s'est aussi attachée, aux côtés de la DGFIP, à définir des méthodes de mesure des actifs immatériels, qui ont permis d'inscrire au bilan de l'État 12,5 milliards d'euros correspondant à un premier tiers de la valeur des fréquences hertziennes et des

Laboratoires, un service commun

Rattaché à la DGCCRF et à la DGDDI, le Service commun des laboratoires (SCL), doté d'un personnel hautement qualifié (430 agents, scientifiques et techniciens), a reçu 73 000 échantillons à analyser en 2009. Les deux tiers de ces échantillons étaient liés à l'alimentation animale et humaine, les autres aux produits ou matériels industriels (jouets, cosmétiques...). L'activité de recherche de produits prohibés pour le compte de la Douane a fortement augmenté (+ 30 %). Deux chantiers ont marqué l'année : une opération Vendanges, qui a permis de réunir à Bordeaux les agents DGDDI et DGCCRF et les laboratoires concernés par le contrôle des vins ; une étude prospective sur la problématique des nanotechnologies et sur les possibilités de détection des nanoparticules dans les produits et denrées. Le SCL peut aussi répondre à la demande de diverses structures comme l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Écologie.



Tracfin lutte contre l'ensemble des circuits financiers clandestins en France comme à l'international.

droits à polluer. Un levier incitatif offre aux administrations tirant parti de la valorisation de leurs actifs l'opportunité de percevoir des ressources extrabudgétaires.

La sécurité juridique de l'État

La Direction des affaires juridiques (DAJ) a réalisé près d'un millier de consultations écrites dans tous les domaines du droit. Elle a contribué à l'élaboration des instruments juridiques des mesures de relance, au dispositif de soutien du système bancaire, ainsi qu'à la rédaction du projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Responsable de la réglementation des marchés publics, la DAJ a élaboré l'ordonnance du 7 mai 2009, qui transpose la directive 2007-66/CE et aboutit à la publication des nouveaux CCAG.

Agent judiciaire du Trésor pour l'ensemble des ministères, la Direction a ouvert à ce titre près de 4 500 dossiers et obtenu plus de 13 millions d'euros de réparation civile pour l'État en un an. Enfin, « La Lettre de la DAJ », diffusée à près de 7 000 exemplaires, offre un large panorama de l'actualité juridique.

Lutte contre l'argent sale

Cellule du traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, Tracfin a mis en œuvre le cadre juridique issu de l'ordonnance du 30 janvier 2009 qui a rénové le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Le service a réalisé près d'une centaine d'actions de sensibilisation et de communication auprès des professionnels déclarants du secteur financier et non financier. Cet effort a porté ses fruits : les professionnels ont effectué 17 310 déclarations de

souçon (+ 19 %). Au total, Tracfin a reçu 18 104 informations et effectué 14 174 actes d'investigation.

Il a émis 685 notes de transmission dont 384 en direction de l'autorité judiciaire, pour des montants en jeu dépassant au total 1,3 milliard d'euros. L'analyse et le traitement des signalements reçus ont permis au service d'enrichir ses typologies de fraude, de mettre en évidence le développement des stratégies d'évitement du secteur bancaire et de nouveaux risques de fraude. À l'international, Tracfin a renforcé sa coopération avec de nombreuses cellules de renseignement financier.

Coordonner l'action contre la fraude

Première année complète de fonctionnement de la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF), 2009 a permis de réaliser, avec les administrations et les organismes de protection sociale, des évaluations de la fraude aux finances publiques dans un grand nombre de domaines, exercice qui n'avait jamais été mené à bien. Elle a vu se concrétiser les premières réformes, notamment en termes d'échanges d'informations au sein de la sphère publique, et la consolidation du dispositif local de coordination de la lutte contre la fraude (lire aussi page 9). La DNLF a fortement accru son action en matière de coordination et de coopération avec les services impliqués dans la lutte contre la fraude aux finances publiques et contre le travail illégal. Le 5 mai 2009, 600 contrôleurs issus des administrations des impôts, des douanes, de la police et de la gendarmerie, ainsi que des organismes de protection sociale ont été réunis à Bercy afin de partager leurs expériences, en présence du Ministre qui leur a fixé des objectifs communs.

